

Programme collectif de recherche

« Naissance, évolutions et fonctions des châteaux médiévaux dans les comtés et vicomtés nord- pyrénéens »



Rapport 2004
Comptes-rendus d'activités et travaux

Responsable : Flo Guillot

Depuis l'impulsion donnée par Charles HIGOUNET, relayée par A. DEBORD et les travaux universitaires notamment ceux de l'Université Toulouse-le-Mirail, les fortifications médiévales sont devenues des sujets d'études nombreuses dont la plus grande qualité est d'appréhender le fait castral dans une dynamique historique globale.

Dans le but de regrouper des études actuelles parfois isolées pour les enrichir, nous avons choisi d'initier en 2004 un Programme Collectif de Recherche sur le sujet « Naissance, évolutions et fonctions des châteaux médiévaux dans les comtés et vicomtés nord-pyrénéens ».

Ce rapport vous présente les travaux menés sur l'année 2004. Vous y trouverez une courte description du cadre géographique et géomorphologique, suivi d'une analyse du cadre politique médiéval sur le secteur d'étude de ce programme. Ensuite, est proposée une analyse de l'état de la question sur ce sujet compliqué par la quantité d'études existantes.

Le cœur du rapport est constitué des travaux que nous avons menés en 2004, en premier lieu sur la définition de problématiques communes, puis sur des études plus sectorielles, tels les rapports du château à l'église, les châteaux montagnards du Couserans, ou des comparatifs de dynamiques géopolitiques et d'histoires de la fortification qui en découlent.

Ce rapport se termine par la définition de problématiques et de méthodologies de recherche futures qui s'intègrent dans le cadre d'un projet de Programme Collectif de Recherche sur un cadre géographique lui aussi précisé.

PARTICIPANTS ET REMERCIEMENTS

Ce rapport est la conclusion d'un travail collectif annuel qui a rassemblé des chercheurs de tous horizons.

Les activités et les comptes-rendus retranscrits ci-dessous sont le fruit des travaux de :

Jean François AYRAULT (château de Durban)
Fabrice CHAMBON (châteaux de Montségur et d'Hagedet)
Carine CALASTRENC (châteaux de la vallée d'Aure)
Bruno CASSAN (vallée de la Lèze)
Benoît CURSENTE (professeur à l'Université Toulouse-le-Mirail)
Jean-Philippe CLAVERIE (château de la Tour de Loup)
Christine DIEULAFAIT (motte de Labatut et opérations archéologiques en Ariège) que je remercie particulièrement pour l'aide déterminante qui a permis l'existence de ce rapport.
Cécile DUFAU (étude d'archéologie urbaine à Sauveterre-de-Béarn)
Richard FITOUSSI (vallée de la Lèze)
Sandrine GOUAZE (château de Durban)
Flo GUILLOT (Sabartès, fouilles de Montréal-de-Sos et vallée de la Bellongue)
Yves KRETTLY – Sylvie FAVRE (château de Caraybat)
Thibaut LASNIER (châteaux du haut Couserans)
Denis MIROUSE (château de Durban et Séronais)
Sandrine PRADIER (Région de Pamiers)
Nicolas PORTET (fouilles de Montréal-de-Sos)
Hélène TEISSEIRE (fouilles de Montréal-de-Sos, vallée de la Bellongue et château d'Hagedet)
Salem TLEMSANI (vallée de la Lèze, typochronologie des archères)

Les cartes présentées ont été informatisées par mon mari,
Philippe BENCE.

1. UN CADRE GEOGRAPHIQUE MONTAGNARD ET COLLINAIRE

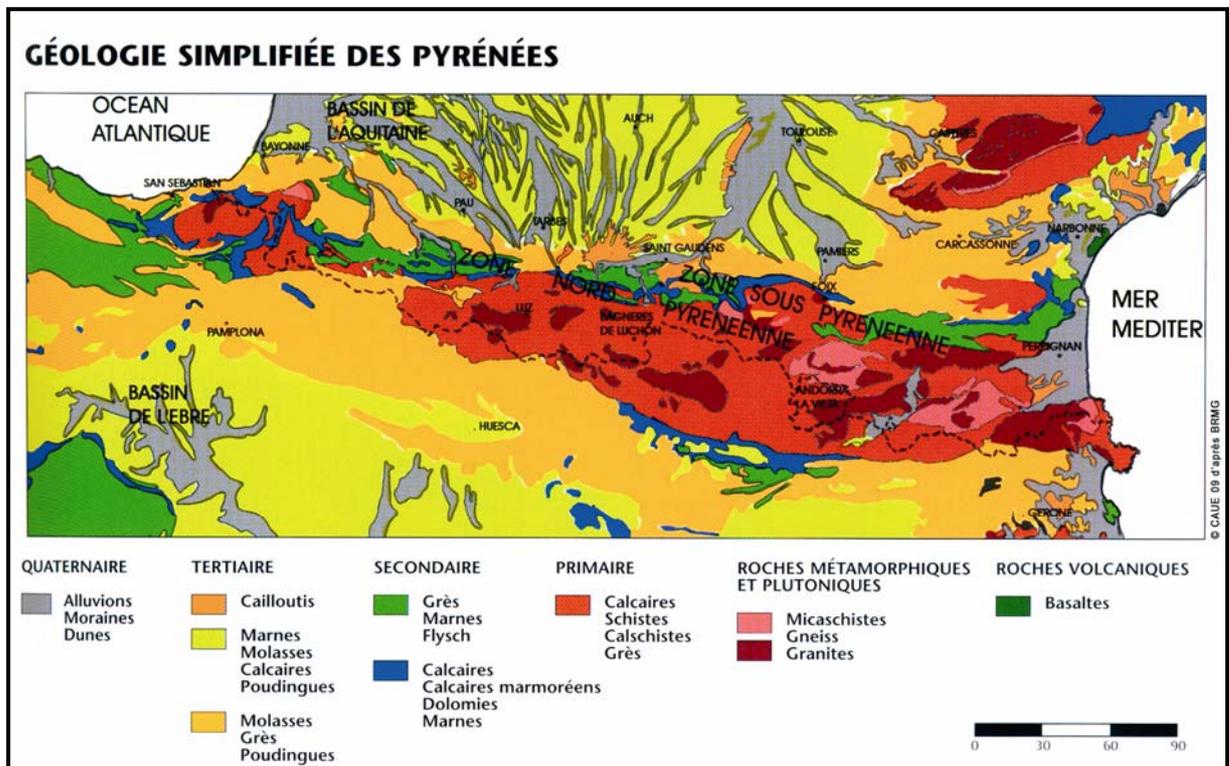
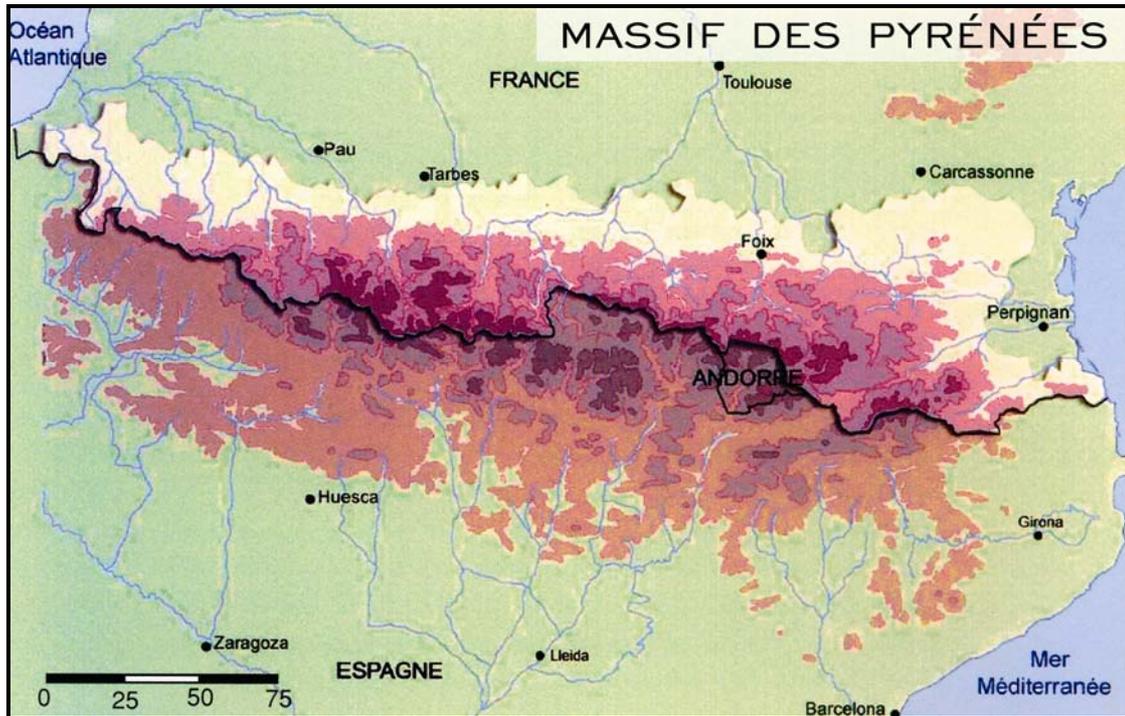
Le cadre géographique choisi s'étend sur le versant français des Pyrénées entre Béarn et vallée de l'Ariège. Il s'agit donc du versant nord des Pyrénées exclues ses deux extrémités, le pays basque et les Pyrénées audoises et orientales.

Les Pyrénées ont une double réputation à première vue contradictoire entre la vision historique d'un massif ouvert vers l'extérieur, dynamique dans ses échanges et une vision géomorphologique moins ouverte voire particulièrement cloisonnée.

On caractérise ce massif de barrière naturelle compacte car les reliefs sont puissants, les vallées étroites et les cols particulièrement élevés. Ce faciès est spécialement typique du versant nord et de la zone centrale des Pyrénées étudiée dans ce programme. La compacité du massif est révélée par la carte géologique où les roches d'origines cristallines marquent les secteurs les plus massifs. Dans ce cœur, les montagnes sont hautes et larges, irriguées par de rares vallées étroites de profils glaciaires. Ces vallées ont tendance à privilégier un écoulement du sud vers le nord et forment de minces entailles qui souvent ne confluent qu'au pied du massif. Elles cloisonnent donc le massif en blocs parallèles entre eux difficilement connectables avant l'abaissement du relief. Elles se regroupent sous la forme d'arbres dont les confluences sont presque toujours tardives à proximité de la naissance de la plaine ce qui amplifie l'impression de cloisonnement.

D'autant que leurs débouchés à l'avant du massif sont souvent réalisés dans des profils rétrécis par le biais de gorges encaissées. En fait, au Crétacé avant la seconde orogénèse Pyrénéenne¹, se mirent en place des mers et donc des sédimentations importantes. A l'Eocène, la collision entre les deux plaques –hispanique et européenne- provoqua la surrection de ces unités sédimentaires en même temps que des roches cristallines présentes et de l'ancienne pénéplaine. Les roches cristallines eurent tendance à subsister sur le relief central, tandis que les roches sédimentaires « s'écoulèrent » des deux côtés de la crête centrale. C'est pourquoi, on retrouve ces dernières en longues bandes ouest-est situées à l'avant du massif, aux débouchés des vallées (voir carte géologique). Constituées de calcaires durs pour la plupart, ces roches forment des rétrécissements notables des vallées partout où elles sont présentes. Les vallées pyrénéennes ne sont donc pas des unités s'élargissant au fur et à mesure que l'on descend, mais connaissent souvent un profil inverse, alors qu'elles sont déjà étroites -car glaciaires- à l'amont.

¹ La première, l'orogénèse Hercynienne (-360 à -290 MA) fut quasiment arasée sous la forme d'une pénéplaine. La seconde dite « Pyrénéenne » eut lieu entre -53 et -33 MA.

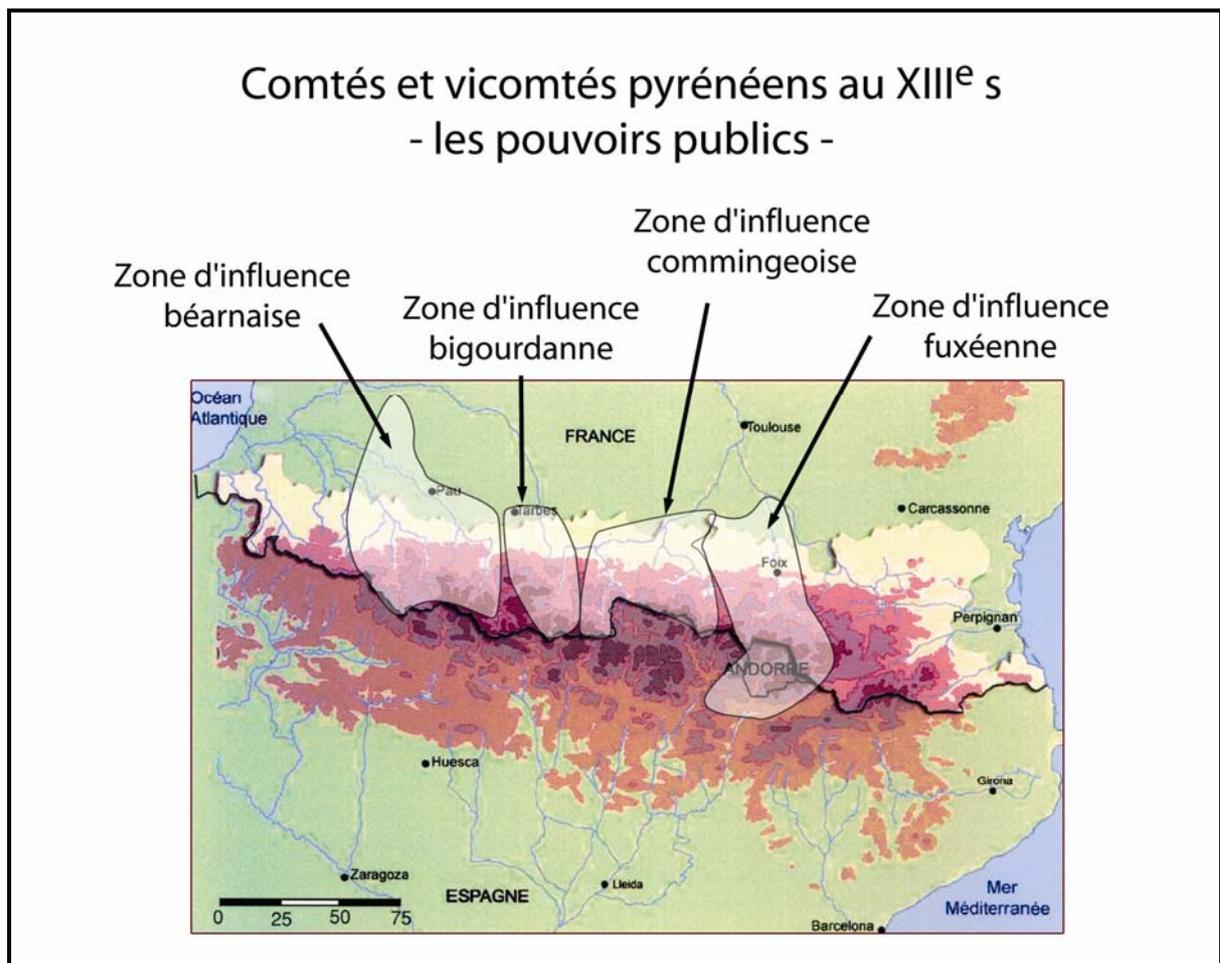


A l'avant de la zone de haute montagne, les vallées majeures s'élargissent au profit d'un alluvionnement d'origine glaciaire pour l'essentiel. Mais la tendance au regroupement des cours d'eau dans la zone la plus basse de la haute montagne, c'est-à-dire avant leur « sortie » vers des reliefs moins accentués, limite l'impact en surface de ces vallées somme toute peu nombreuses. Entre elles, s'étend un paysage collinaire confus. Nettement moins élevée que le massif lui-même, cette zone de piémont n'en est pas moins cloisonnée. En effet, les reliefs y sont nombreux et ne connaissent que rarement une organisation interne propice aux déplacements. Eux-mêmes constitués des mêmes roches sédimentaires dont il est question ci-dessus, ils n'ont pas connu d'ouvrages glaciaires et n'ont pas bénéficié de la pente qui aurait pu hiérarchiser les réseaux valléens. En résulte un paysage complexe et désordonné marqué par les phénomènes de cluses, voire de percées souterraines comme au Mas d'Azil. Cette complexité est d'autant plus réelle que l'on regarde la portion orientale de l'étude, en rive droite de la Garonne, car l'orogénèse a modelé une couverture sédimentaire plus compacte quasiment entièrement constituée de reliefs calcaires qui s'étendent parfois en grandes crêtes édentées de direction est-ouest tel le massif du Plantaurel (rive droite et gauche de l'Ariège).

La zone étudiée est donc caractéristique d'un secteur montagnard cloisonné et réparti en deux bandes de direction est-ouest :
Un secteur de haute montagne partagée par d'étroites vallées parallèles.
A l'avant, un relief collinaire désordonné enclavé par un relief complexe et aéré par quelques grandes vallées alluviales issues du haut massif.

2. UN CADRE GEOPOLITIQUE : COMTES ET VICOMTES

Le secteur étudié est formé au Moyen Âge de comtés et de vicomtés dont la plupart sont définis au début du Moyen Âge central. De devenir différents, ces structures du pouvoir public connaissent une étape de définition spatiale qui aboutit à structurer des zones politiques homogènes au XII^e siècle, mais dont les frontières véritablement linéaires ne sont précisées qu'au XIII^e siècle. Leur cadre géographique est lié au réseau valléen et est constitué de « tranches » de secteurs de la haute montagne et du piémont aval. Situées hors du contexte des opérations militaires de la grande Guerre Méridionale, ces entités politiques n'en subissent pas moins les conséquences de l'expansion du domaine royal aux XIII^e et XIV^e siècles. Tandis que dès le XIII^e siècle, les pouvoirs locaux purement seigneuriaux tendent à être concurrencés par des structures consulaires franchisées dont les plus puissantes sont souvent situées en aval, révélant le glissement du dynamisme économique vers les piémonts. Cette région subit moins les conséquences de la guerre de Cent Ans que d'autres zones du Sud-Ouest de la France, privilégié par un pouvoir resté puissant et parfois quasi-autonome, mais aussi par une situation en arrière des grands axes de communication.



Géopolitique de la vicomté de Béarn, de l'an mil à 1500

Cécile Dufau

(création de la vicomté, pouvoirs publics en place, hommages et suzeraineté)

TUCOO CHALA (P.), *Histoire du Béarn*, Paris, 1970.

TUCOO CHALA (P.), *Petite histoire du Béarn (du moyen âge au XXe siècle)*, Ortès, 2002.

Le noyau primitif de la vicomté de Béarn fut le diocèse de Lescar, dont la capitale est transférée à Morlaas au XIe siècle. Un mariage provoqua l'annexion de la vicomté d'Oloron avec les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous, au début du XIe siècle; un autre mariage apporta aux Béarnais le Montanerès qui séparait le Vic Bilh de la Bigorre, à la fin du XIe siècle. Une série de guerres avec la vicomté de Dax s'acheva début XIIe par l'annexion de la région d'Orthez. Le Béarn fut dès lors doté de frontières précises; et, par mariages, le Béarn contrôle de nombreux fiefs : Gabardan (XIIe siècle), Marsan et Foix (dont dépendent l'Andorre et différents domaines en Roussillon et Catalogne), le Nébouzan, le Sud albigeois et le Lautrec au XIVe siècle, la Navarre et l'Albret au XVIe siècle. D'autres annexions furent cependant temporaires : la Soule, le Brulhois, et des fiefs catalans et aragonais.

Par sa position géographique, il entre dans la sphère d'influence des ducs de Gascogne, des rois d'Angleterre et ducs de Guyenne, des rois de France; en résulte des obligations vassaliques contradictoires. Gaston IV (1090-1131) est sous la tutelle des ducs de Gascogne, qui n'est que théorique, sa politique le rapprochant plutôt de l'Aragon. Après la bataille de Muret, l'intérêt des vicomtes de Béarn se détourne du Sud et la rupture intervient sous Gaston VII (1229-1290), qui vend ses domaines catalans. La capitale se déplace à Orthez, tournée vers les frontières gasconnes; Gaston VII prête hommage en 1240 aux ducs de Gascogne. Sa seconde fille épouse Roger-Bernard III comte de Foix, et cette union indissoluble entre Foix et Béarn pose problème, étant donné que le comté de Foix dépend du royaume de France, et le Béarn des ducs de Gascogne; l'hommage est alors refusé aux Anglais, et les successeurs de Roger-Bernard III s'éloignent également des ducs de Gascogne. Lors de l'avènement de Gaston III, la situation est difficile. Mais il réussit à faire du Béarn un pays souverain, appuyant son indépendance sur sa puissance économique et militaire, et sans rompre les liens économiques ou militaires avec les rois de France et les ducs de Gascogne, il se dégage de tout hommage pour le Béarn.

Au XVe siècle, le Béarn se retrouve éclaté entre la France et l'Espagne des Rois Catholiques; Gaston IV (1436-1476) épouse en effet l'infante de Navarre et la Navarre est ainsi unie au Béarn. Dès 1483 éclatent des problèmes de successions et de choix de prétendants. La question de l'hommage dû aux Français ressurgit alors, et dès le XVIe siècle les rois de France s'assignèrent pour objectif l'incorporation à leur domaine du Béarn et de la Navarre.

Les institutions béarnaises sont mal connues jusqu'au XIIIe siècle, mais présentent de nombreuses similitudes avec celles des grands fiefs méridionaux et ibériques. Le vicomte et ses familiers dirigent eux-mêmes la vie politique, administrative et judiciaire du pays. Un début de spécialisation dans les attributions des membres du conseil vicomtal devient nécessaire dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et le vicomte doit alors consulter ses principaux vassaux formant la *Cour Majour*. Une *Cour des Communautés*, groupant les représentants des principaux villages, est formée en 1154; son rôle est consultatif. En 1315, cette cour obtient les mêmes droits que la *Cour Majour*.

Par ailleurs, il existe des coutumes réglant les rapports entre le vicomte et les Béarnais, appelées *Fors*; ils sont le symbole des libertés du pays, et il s'agit d'un ensemble législatif sans unité, sans cesse remanié jusqu'à sa rédaction définitive au XVe siècle. Il en existe trois types. Les vallées montagnardes d'Ossau, d'Aspe et de Barétous en ont un particulier; leurs habitants s'administrent par eux-mêmes par l'intermédiaire d'un syndicat, chaque ville désignant un ou plusieurs jurats siégeant en commun sous la présence de syndics. Les principaux bourgs du piémont en possèdent un également : fors d'Oloron (1080) et de Morlaas (1220), assurant certaines immunités et la possibilité d'élire des jurats jouant un rôle dans l'administration et la justice locale. Le for général (1188) est une véritable charte féodale réglant les rapports entre le vicomte et l'ensemble de ses sujets, et leurs droits et obligations réciproques.

La justice reste l'attribution fondamentale du pouvoir vicomtal, partagée jusqu'au XIIe siècle avec les jurats de la Cour, et quelques nobles de la région où se réunit le tribunal. Sous Gaston VII apparaissent de nouvelles juridictions :

- la cour des douze jurats, cour suprême comprenant le vicomte et ses douze barons au-dessus de toute juridiction,

- la cour des chevaliers, jugeant en première instance les conflits entre nobles, à l'exception des barons,

- la cour des jurats des bourgs, chaque communauté ayant son tribunal qui, placé sous l'autorité des jurats de Morlaas, jugeait les procès mineurs entre villageois.

Le système est complété par des cours seigneuriales particulières, où les nobles exercent leurs droits de basse et moyenne justice sur leurs censitaires. La justice et les ateliers monétaires sont les principales ressources financières du pouvoir vicomtal. Les *béguers*, puis, fin XIIe siècle, les *bailes* en perçoivent les revenus. Au XIIIe siècle, le Béarn est alors divisé en 17 vics, et, dans chaque viguerie, un baile représente l'autorité vicomtale; des commissions sont formées pour effectuer des enquêtes judiciaires, et un notaire rédige les ordonnances vicomtales, les principaux contrats et les jugements des cours locales. Apparaît également un Sénéchal, chargé de remplacer le vicomte à la tête de la cour des douze jurats et qui rend la justice en son nom; avec l'accroissement de son rôle se crée la cour du Sénéchal, qui devient une juridiction d'appel, complétée par un poste de chancelier et de trésorier. Le

système est fixé plus ou moins au début du XIV^e siècle, et, mis à part sous Gaston III, qui remplace la cour des barons par un conseil privé de familiers choisis pour leur compétence, les cours tendent à exercer de plus en plus de pouvoir. Les ordres sont généralement exécutés par l'intermédiaire de procureurs ou de messagers.

Avec la mort de Gaston III, la cour des communautés et la cour majour, dont le pouvoir s'accroît, se rassemblent en États de Béarn réunis en sessions annuelles. Le clergé forme le premier état ou grand corps, et les délégués des quatre bourgs de Béarn (Morlanne, Orthez, Oloron, Sauveterre) et des communautés aux fors particuliers forment le second état ou petit corps. Au début du XVI^e siècle, les États sont dotés d'une administration et d'un règlement, et les députés sont indemnisés, chaque corps désignant un syndic. Un abrégé des États est convoqué pour prendre des mesures urgentes. Ces États servaient à la réception du serment du nouveau vicomte, qui devient au fur et à mesure un véritable contrat entre le vicomte et ses sujets, puis donnèrent un avis législatif sur les textes vicomtaux, tout en administrant les ateliers monétaires. On assiste ainsi fin XV^e siècle à un équilibre des pouvoirs.

Hagedet, une seigneurie du Rivière-Basse **H. Teisseire-Bourdoncle**

L'arrière plan historique

Vers l'an mil, la partie nord du comté carolingien de Bigorre est séparée pour former une vicomté indépendante : la vicomté de Rivière-Basse. Cette dernière dépend, jusqu'en 1256, du comté de Bigorre. Suite à une guerre livrée entre le Béarn et la Bigorre, elle passe, pour quelque temps, à la vicomté de Béarn, avant d'entrer vers 1300 dans la maison d'Armagnac.

Au sein même du Rivière-Basse, le pouvoir est longtemps disputé entre les bénédictins de Madiran et les vicomtes de Rivière-Basse. La noblesse locale est essentiellement constituée de vassaux et sous-vassaux, seigneurs aux pouvoirs économiques et militaires limités. L'ordre Hospitalier, la commanderie de Bordères (prés de Tarbes) y possède aussi quelques biens.

Situation géopolitique

La motte de Hagedet occupait une position de défense de frontière de ce côté de la vicomté de Rivière-Basse, face au *Vic-Bilh* Béarnais. Elle se trouvait en position de défense réciproque avec la motte voisine de Bétrac. Un carrefour de voies de communications : à plus de 200 m d'altitude, la motte contrôle le point de jonction entre les vallées du Louet et de l'Adour. Elle est située au carrefour d'anciennes voies de communications et surveillance, à environ 200m. à l'ouest, la voie romaine reliant Lescar à Aires. Cette route prenait le nom, au Moyen-Age, de *Viasse*. Ce chemin, courant sur le plateau, est distant de 60m. de la motte, c'est en bordure de ce dernier que fut édifiée l'église de Hagedet

Le cadre historique

L'histoire du château de Hagedet est très lacunaire dans la documentation antérieure au XVIe siècle. Les bribes recueillies pour le Moyen-Age permettent de dresser quelques jalons.

La première mention du site date de la deuxième moitié du XIe siècle. De 1080 à 1272, l'histoire de la motte et de l'église est liée à celle du prieuré de Madiran. En 1080, Etienne abbé de Marcillac (Lot), possède d'église Saint Michel de Hagedet, contenue dans la succession de Sanche, abbé de Madiran. Elle est vendue à Bernard, nouveau prieur de Madiran. La motte n'est jamais mentionnée.

En 1175 la seigneurie est partagée, Géraud de Caussade, prieur, reçoit Hagedet, les dîmes sont partagées entre la commanderie de Bordères et le prieuré de Madiran.

Vers 1257/1258 Simon de Montfort, comte de Leicester, demande que le château de Hagedet soit détruit car le seigneur s'était révolté contre l'occupation anglaise. Il s'agit de la première mention très tardive du château.

Ce n'est qu'en 1281 que le seigneur est nommé et connu, il s'agit de Jena de Hagedet.

En 1304, lors d'un serment de fidélité, apparaissent dans les listes de témoins Arnaut *capera de Fagedet* et Jean *senhor de Fagedet*.

En 1501, Raymond Bernard de Saint Lanne teste dans sa salle seigneuriale *in domo sive aula*, pour être enterré dans l'église Saint Michel de Hagedet, où sont enterrés ses prédécesseurs.

Le comté de Foix (XI-XVe siècles)

Flo Guillot

Un nouveau comté mal acquis

Le comté de Foix appartient au grand *pagus* carolingien de Toulouse dont la partie pyrénéenne fut démembrée au Xe siècle au profit des comtes de Carcassonne. Roger, comte de Carcassonne, dit « le Vieux », met au point sa succession en faveur de ses fils et de sa femme en 1002². Le benjamin Pierre, évêque de Gérone, reçoit les possessions ecclésiastiques sur toute la *potesta* de Roger. Raimond, l'aîné, reçoit des biens concentrés surtout autour de Carcassonne, des droits sur la plaine toulousaine dans la zone de Cintegabelle et des droits sur le Razès qui dépend aussi du frère de Roger, tandis que Bernard, le cadet reçoit les pouvoirs sur la zone toulousaine de montagne, comté et évêché de Couserans et vallée de l'Ariège. Dans ce dernier secteur, une grande partie des droits sont en fait tenus par sa mère en usufruit, tandis que d'autres secteurs, le Volvestre ou le bois de Boulbonne sont conservés en indivis avec Raimond, l'aîné. Roger successeur de Bernard est le premier personnage à porter le titre de comte de Foix, il doit partager son autorité sur la vallée avec Pierre, évêque de Gérone, son oncle survivant des trois fils héritiers de Roger-le-Vieux.

Durant la première moitié du XIe siècle, on assiste à une évolution politique somme toute classique : fixation territoriale du pouvoir des fuxéens avec la création du comté de Foix, disparition progressive des indivisions qui s'accompagne d'une dissociation entre la zone carcassonnaise et fuxéenne. Mais des droits familiaux subsistent permettant aux fuxéens jusque dans les années 1070 de posséder des pouvoirs sur le comté de Carcassonne. Ces pouvoirs ont été abandonnés (dans un cadre conflictuel) entre les années 1065 et 1126 suite à la main-mise des Trencavel et des Barcelonais sur le Carcassonnais.

Ce qui caractérise le plus ce premier comté de Foix au XIe siècle est la nouveauté du pouvoir de cette branche de la famille carcassonnaise. En fait, les droits cédés par Roger-le-Vieux sont d'acquisition récente puisqu'ils dépendaient auparavant du comté de Toulouse. Ils sont donc mal acquis, d'autant que les familles seigneuriales présentes sur cette zone sont depuis longtemps dans une fidélité toulousaine. Par exemple, au nord du comté, dans

² Héritage effectif à sa mort en 1011. Son fils aîné est alors mort, mais l'héritage de celui-ci est dévolu à son fils homonyme, petit-fils de Roger-le-Vieux.

vers 1002

O.P. : C.C.F.

Cop. fin XII^e et moderne : A.D.A. E1.

Cop. Doat, 165, f°86.

H.G.L., V, acte 162, col. 344-346.

la vallée de la Lèze, la plupart des *nobiles* appartiennent à la famille des *Amelius* issus de celle des vicomtes de Toulouse³.

Le comté de Foix du XI^e siècle n'est donc absolument pas un espace homogène, mais plutôt une addition de droits et de pouvoirs diffus et en concurrence avec d'autres.

Des concurrences nombreuses, une expansion régulière

A partir de ces droits mal acquis, les comtes de Foix vont régulièrement élargir leur pouvoir sur la vallée de l'Ariège, comté de Foix, tandis qu'ils vont perdre les pouvoirs périphériques, ceux du comté de Carcassonne et de celui de Couserans.

Sur le secteur fuxéen, la progression du pouvoir comtal est sensible à partir des années 1060. Elle s'effectue grâce à une élargissement spatial du comté sur ses marges dans un premier temps, puis par l'assujettion de seigneuries plus ou moins adultérines au cœur même du comté.

En concurrence avec d'autres pouvoirs comtaux, le comté de Foix s'étend, à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, vers le comté de Carcassonne, dans le secteur de Mirepoix et de Laroque d'Olmes et vers le sud, en concurrence avec le comté de Cerdagne, autour de Lordat, d'Ax et de Mérens. Dès la fin du XI^e siècle, mais surtout au cours des deux premiers tiers du XII^e siècle, on assiste à une succession de fiefs de reprises permettant le contrôle de grandes seigneuries plus ou moins indépendantes au sein même du comté, telles celles des Quié et des Rabat en Sabartès ou des seigneuries Marquetave ou Belpech au nord du comté. Les fiefs de reprises permettent aussi d'assujettir des espaces d'attributions mal définies, limitrophes du Couserans, tel le secteur du Séronais jusqu'à la seigneurie des Durban en vallée de l'Arize.

A la fin du XII^e siècle, le comté de Foix a entièrement changé : il est devenu une entité homogène dans laquelle le pouvoir des comtes est suzerain.

Dès lors, les comtes de Foix vont mettre en place un glacis de fortifications comtales, souvent isolées du monde civil, réseau castral assurant le contrôle politique du comté qui forme un ensemble. Mais cet ensemble mieux défini connaît encore des zones d'attributions floues sur ses marges.

Avec l'insertion du pouvoir royal français en toulousain au XIII^e siècle, cette frontière s'est précisée. On assiste, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à une course au peuplement (mise en place de bastides et de consulats) qui aboutit à la fixation d'une frontière quasi-linéaire au nord du comté.

En même temps, la progression du domaine royal aboutit dans un cadre très conflictuel à la reconnaissance par les comtes de Foix de la suzeraineté française pour le nord du comté en 1263 et pour le Sabartès en 1277.

³ Voir LATOUR (de) Ph., La dynastie *Amelius* X-XII^e siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3^e trimestre, p. 399.

Désengagement puis réorganisation

L'acquisition par mariage de la vicomté de Béarn par la famille fuxéenne au tournant des XIIIe-XIVe siècles représente un événement essentiel pour l'histoire politique de la vallée de l'Ariège.

Les comtes de Foix devinrent dès lors beaucoup plus vicomtes de Béarn qu'ils n'étaient comtes de Foix, et ce, malgré l'acquisition de droits importants sur l'Andorre et la vicomté de Castelbon au XIIIe siècle. Eut lieu, dès la première moitié du XIVe siècle, un désengagement politique des comtes de la vallée de l'Ariège. Ce désengagement s'est matérialisé par l'abandon d'une politique castrale homogène et du glacié de châteaux du XIIIe siècle. L'abandon de nombreux ouvrages ne doit cependant pas masquer les investissements nouveaux. Alors que de nombreuses seigneuries anciennes sont très affaiblies par un endettement perceptible dès le XIIIe siècle et une concurrence importante avec les nouveaux pouvoirs consulaires et les pouvoirs comtaux et royaux, les comtes de Foix renforcent un clientélisme privilégié avec les élites pré-urbaines des villes de franchises dont les limites fortifiées se modernisent régulièrement. Parallèlement, les marges du nord du comté sont des zones de plus grand investissement comtal, tant parce qu'elles sont au contact des vellétés d'expansion des officiers des rois de France, que parce qu'elles sont situées à proximité des nouvelles zones de conflits de la guerre de Cent Ans commençante, mais peut-être surtout parce qu'elles sont devenues des secteurs économiquement plus dynamiques.

Dans ce cadre, le pouvoir des comtes de Foix, particulièrement celui de Febus (1343-1391) est prépondérant et puissant, organisé sur le principe de l'administration par la biais de la châtellenie-baylie comtale.

A la mort de Febus, la famille des vicomtes de Castelbon (branche cadette séparée au XIIIe siècle) récupère les pouvoirs des comtes. Il semble maintenant acquis que la mise en place de cette famille fut délicate sur la vallée de l'Ariège et que les élites locales eurent du mal à reconnaître ces nouveaux comtes. On dénombre en effet une multiplication d'hommages seigneuriaux en même temps que les comtes s'engagent à conserver les franchises et les coutumes des pouvoirs consulaires et seigneuriaux. Suit une réorganisation castrale à l'échelle du comté et à l'initiative des nouveaux comtes dont l'objectif est de montrer et d'asseoir leur pouvoir. Mais cette réorganisation -dont le point d'orgue est la construction de la tour ronde du château de Foix- fut la dernière et fut de courte durée. Dès le début du second tiers du XVe siècle, le pouvoir comtal opéra un second désengagement effectué à nouveau au profit de la vicomté de Béarn et de l'acquisition de pouvoirs dans le secteur occidental des Pyrénées.

Le Couserans (XI-XIVe siècles)

Flo Guillot

L'étude politique du comté de Couserans est un tâche difficile car les carences de la documentation écrite sont énormes. L'histoire politique de ce secteur reste donc très fragmentaire.

Le comté de Couserans est une entité ancienne, structurée sur l'évêché du Couserans dont le siège est à St-Lizier, au débouché de la haute Montagne.

Issu donc d'une cité tardo-antique, le comté de Couserans réapparaît dans la documentation écrite au début du XIe siècle à deux occasions. Le comté et son évêché sont attribués au début du XIe siècle à Bernard, cadet du comte de Carcassonne et fondateur de la famille de Foix, dans le testament de Roger-le-Vieux vers 1002, en même temps que des territoires plus à l'est qui vont former le comté de Foix⁴. Ces territoires forment des conquêtes récentes arrachées vers le milieu du Xe siècle au *pagus* de Toulouse. Dans les années 1030-50, le premier comte de Foix, successeur de Bernard, contrôle toujours le comté de Couserans qui est mentionné dans des accords familiaux⁵.

Dans les années 1090-5, une documentation écrite plus riche démontre que le comte de Foix est toujours comte de Couserans à la veille de son départ en terre sainte pour la première Croisade⁶. La dernière mention d'un rassemblement des deux comtés sous la *potesta* fuxéenne date des années 1125-6⁷ ; mais au XIIe siècle, comme auparavant, les deux territoires ne sont jamais confondus dans les actes. En effet, le comté de Foix est de création récente, tandis que celui de Couserans paraît être issu du haut Moyen Âge et correspondre au territoire épiscopal.

Au début du XIIe siècle, entre Roger, comte de Foix de 1126 à 1148 et son successeur Roger-Bernard, le comté de Couserans change de main sans que nous possédions d'explication à cette modification. Il est alors récupéré

⁴ Cité ci-dessus.

⁵ 1030-1050

Original perdu. Cop. fin XII^e et moderne : A.D.A., E 1.

Cop. A.N., J. 879, n°7.

H.G.L., V, acte 202, col. 408 - 411.

CROS-MAYREVIEILLE, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, tome I, 1846, pp. 49-50, acte XXXIX

⁶ Voir notamment 1095, Original perdu, Copie : Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 165, f°240. Editions : H.G.L., VIII, acte 388 - II, col. 736-7 et DOVETTO J., *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne, 1997, acte 347, p. 81.

⁷ 1126, 2 des kal. d'av.

Original perdu : Caisses du château de Foix,

H.G.L., VIII, acte 490 - II, col. 928-9.

Cop. Doat, 166, f°107.

DOVETTO J., *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne, 1997, acte 373, p.89.

par le comte de Comminges, seigneurie pyrénéenne plus à l'ouest et ce changement fut peut-être conflictuel comme le suggère une guerre entre comtes de Foix et de Comminges qui aurait pu perdurer et dont on a mention à la fin du XIIe siècle. Le début du XIIe siècle est aussi marqué par l'affaiblissement du pouvoir épiscopal, dont le temporel est régulièrement usurpé par les comtes de Comminges.

A la fin du XIIe siècle, le comte de Comminges, érigea dans cet ensemble une vicomté de Couserans qu'il légua à son fils cadet. Cet ensemble nouveau constitué de droits d'origines publiques incluait une partie des hautes vallées en amont du bassin de St-Lizier, dont la vallée du Garbet. Il ne concerne donc qu'une partie du comté originel. L'évêché lui-même ne semble pas avoir disposé des dîmes sur cette vicomté nouvelle qui est donc différente de la seigneurie de l'évêché contrairement au comté.

Les vicomtes de Couserans après une étape conflictuelle avec les comtes de Foix à propos d'un château du Sabartès (Quié) réalisèrent un rapprochement très fort avec ces mêmes comtes à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle. Roger-Bernat, comte de Foix et Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans s'associent pour des profits personnels dans leurs velléités d'expansions vers les territoires catalans d'Andorre et de Palhars. En même temps, l'expansion royale et l'assujettion du Comminges, complique la carte politique de la montagne couserannaise notamment dans le secteur de Seix qui s'insère dans le domaine direct royal, mais aussi sur le secteur de la mine d'argent de Castel minier d'Aulus en activité au début du XIVe siècle. La concurrence entre les vicomtes de Couserans et les officiers du roi de France se renforce dès les premières années du XIVe siècle, souvent au profit du pouvoir royal.

Le reste de l'ancien comté de Couserans, sa portion nord et la zone occidentale de la montagne subsista au sein du comté de Comminges. Elle connaît une organisation classique, centrée sur des châtelainies-baylies tenues par des fidèles des comtes de Comminges. C'est dans la zone occidentale de la montagne couserannaise, le castillonnais, que l'on peut le mieux apprécier les seigneuries locales en place au moins dès le XIIe siècle grâce aux actes de la commanderie templière de Montsaunès (Gers) possessionnée sur ce secteur.

Au XIIe siècle, le cartulaire de la commanderie templière de Montsaunès démontre que les comtes de Comminges possèdent quantité de biens sur cette vallée, biens dont certains sont donnés aux templiers. Les seigneurs de Castillon, soumis aux comtes de Comminges paraissent être les acteurs principaux de la domination nobiliaire sur cette zone, même si d'autres seigneuries apparaissent çà et là dans les actes de la documentation écrite templière et comtale. L'extension des ouvrages seigneuriaux castraux au Moyen Âge central paraît avoir connu deux étapes. Une histoire ancienne, difficilement perceptible, montre une diffusion limitée de petits ouvrages seigneuriaux dans la *potesta* de familles locales et de la famille d'Aspet,

seigneurie plus occidentale du comté de Comminges. Ces ouvrages sont concurrencés par le bourg castral de Castillon tenu par un fidèle des comtes. Par la suite, dans une seconde étape, ce bourg devint chef-lieu de châellenie comtale au XIVe siècle. Cette montée en puissance de Castillon occulte dès lors l'expansion des autres villages castraux déjà peu dynamiques du fait de la structuration ancienne du peuplement autour d'habitats casaliers. La fin du Moyen Âge est donc marquée sur ce secteur par la domination d'un seul ouvrage ce qui démontre que la structuration politique en châellenies-baylies est effective et primordiale dans le paysage politique et dans l'occupation du sol.

3. UN ETAT DE LA QUESTION COMPLEXE ET DENSE

La question castrale concernant le nord des Pyrénées au Moyen Âge est incontestablement un sujet riche d'études et de publications nombreuses.

Néanmoins, ce sujet d'étude souffre de carences diverses et différentes suivant les régions de l'étude. En premier lieu, ces insuffisances sont le produit des déficiences des sources archéologiques et documentaires, sources qui peuvent être moyennement nombreuses mais qui sur certaines vallées sont faméliques du fait d'une conservation quasi-nulle de la documentation médiévale ou des déficiences des copies d'actes. Mais aussi, il faut souligner le manque d'études ou de programmes de recherche régionaux alors qu'existe une grande quantité d'œuvres le plus souvent monographiques dont le nombre substantiel induit une véritable complexité d'éléments parfois difficiles à synthétiser.

Cet état de la question castrale sur notre secteur d'étude doit beaucoup au travail essentiel réalisé par Michel BARRERE et Sylvie FARAVEL pour le colloque de Pau en 2002⁸.

Une documentation écrite médiévale très inégale

La documentation écrite est incontestablement inégale d'un comté ou d'une vicomté à l'autre. Les fonds archivistiques sont en outre très dispersés entre une documentation originale somme toute relativement rare et des copies d'actes de qualité inégale. De grandes analyses politiques régionales comme *l'Histoire Générale du Languedoc* permettent de consulter des actes nombreux⁹, dont nombre sont issus du fonds Doat donc sont connus par des copies modernes de bonne qualité. Les cartulaires d'établissements ecclésiastiques¹⁰ sont nombreux mais ne couvrent qu'une portion de l'espace et souffrent par définition d'une distorsion de la perception de la société qui fait que leur analyse est délicate. En outre, le traitement de la masse documentaire fournie par certains cartulaires, comme celui de l'abbaye de Lézat, est un travail d'une ampleur considérable qui est loin d'être achevé à l'heure actuelle. Les sources littéraires sont rares et souvent tardives, voire inexistantes avant la Croisade albigeoise. Elles s'attachent essentiellement à la description d'une histoire politique laissant peu d'espace aux mouvements

⁸ *Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Midi-Pyrénées.*

⁹ DEVIC, VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872.

¹⁰ Citons par exemple : DOUAIS C., *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200)*, Paris, 1887 ; OURLIAC P. - MAGNOU A.-M., *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 1984 – 1987 ; *Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts*, 1976, BABY Fr., Les templiers de Montsaunés dans le Castillonnais, documents sur la langue et l'histoire de la Ballongue et du Biros (1165-1688) ; HIGOUNET C., *revue du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1957, Le cartulaire des templiers de Montsaunès ; FONT REAULX S ; de, PERRIN Ch. E., *Recueil des historiens de France*, Pouillés des Provinces de Narbonne, d'Auch et de Toulouse, Paris, 1972 ; ???, etc.

de l'occupation du sol et au fait castral¹¹. Enfin, sur la portion orientale de notre étude, les registres d'Inquisition (XIIIe-début XIVe siècles) sont des outils intéressants quant à la localisation des sites et des éléments de l'occupation du sol¹².

La répartition chronologique de cette documentation est elle-même inégale et les hautes périodes sont souvent moins bien documentées que les XIVe-XVe siècles.

Or certains secteurs, tel le Couserans, souffrent d'une véritable disette de documents concernant le Moyen Âge central, carences qui ont réduit le nombre de travaux historiques sur ces vallées. D'autres, heureusement mieux documentés ont permis d'asseoir des études régionales d'histoire politique et sociale, tels le Béarn, le Comminges ou le Sabartès¹³.

Le fait castral comme thème d'étude

Les premières études propres aux fortifications médiévales sont anciennes.

Après une longue historiographie plus soucieuse du fait politique que des éléments d'occupation du sol jusqu'au XXe siècle, les premières études sont souvent monographiques et sont le fait d'érudits locaux passionnés¹⁴. Apparaissent aussi les premières opérations archéologiques, mais qui restent encore rares et dont l'information n'a pas été souvent conservée.

Le tournant dans l'historiographie du fait castral pyrénéen est dû à l'œuvre de Charles HIGOUNET, précurseur de l'histoire de l'occupation du sol et de ses méthodes¹⁵.

Dans cette dynamique, le milieu universitaire développe depuis les années 80 une grande quantité de travaux, en particulier des mémoires de maîtrises, de

¹¹ Par exemple : COURTEAULT H., PASQUIER F., *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au XIVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miegerville*, Toulouse, 1895 ; *La Canso* (Chanson de la Croisade albigeoise) ; la *Chronique* de Guillaume de PUYLARENS, etc.

¹² Par exemple : DUVERNOY J., *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, 3 volumes, La Haye, 1977 ; PALES-GOBILLIARD A., *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares du comté de Foix (1308 - 1309)*, Paris, 1984 ; Fonds DOAT volumes 22 à 24, registres de l'Inquisiteur Ferrer ; etc.

¹³ CURSENTE B., Les castelnaux du Béarn (XIIe - XVe siècles) : essai de bilan, *Annales du Midi : cadres de vie et société dans le Midi médiéval, hommage à Charles Higounet*, tome CII, 1990, pp. 73 – 84 ; CURSENTE B., *Des maisons et des Hommes : la Gascogne médiévale, XI-XVe siècles*, Presses Universitaires du Mirail, 1998 ; TUCOO CHALA (P.), *Histoire du Béarn*, Paris, 1970 ; HIGOUNET Ch., *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, 2 tomes, Toulouse, 1949 ; GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabartès (Ariège) du début du XIe siècle au début du XVe siècle*, thèse de Doctorat, Presses Universitaires du Septentrion, 1998 ; ect.

¹⁴ Voir par exemple : MOULIS A., *L'Ariège et ses châteaux féodaux*, Tarascon-sur-Ariège, 1979 ;

¹⁵ Notamment : HIGOUNET Ch., *Esquisse d'une géographie des châteaux des Pyrénées françaises au Moyen Age*, *Primer Congreso Internacional de Pireneistas del Instituto de Estudios Pirenaicos*, Zaragoza, 1950 ; HIGOUNET Ch., *Paysages et villages neufs*, Bordeaux, 1975.

D.E.A. et des thèses, mais aussi quantité d'articles et de communications. L'université Toulouse-le-Mirail produit ainsi des études¹⁶ tant sur des sujets d'enquêtes globales d'occupation du sol au Moyen Âge que sur des inventaires des villages castraux ou des fortifications¹⁷.

Parallèlement, ont lieu des prospections-inventaires et des travaux archéologiques de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'on se rapproche de la fin du XXe siècle¹⁸, activités de plus en plus marquées par la collaboration entre différentes compétences, archéologues, architectes, historiens et spécialistes du bâti.

Dès lors certains secteurs paraissent bien éclairés par des travaux de recherche de qualité, tandis que d'autres souffrent d'une carence des sources et des recherches. Ces études récentes ont -en grande partie- éclairé la question de l'histoire des fortifications au Moyen Âge, mais elles sont le plus souvent réalisées sur des régions bien documentées, ce qui approfondit le fossé avec d'autres zones presque entièrement délaissées, comme le haut Couserans où nous ne possédons que des études fragmentaires¹⁹. Cependant, les zones « pilotes » mieux étudiées permettent de définir des problématiques propres au fait castral sur ce secteur et surtout de replacer l'histoire de la fortification dans une dynamique historique sociale et politique ce qui ouvre la recherche à de nouveaux questionnements et permet d'élaborer des pistes pour les secteurs en cours d'étude.

Grâce à ces différents travaux, l'étude des fortifications des comtés et vicomtés nord-Pyrénéens a considérablement évolué. Elle a clairement mis à jour des dynamiques et des spécificités complètement occultées il y a peu de

¹⁶ Réalisées sous la direction de M. BERTHE, P. BONNASSIE, B. CURSENTE, S. FARAVEL, FI. HAUTEFEUILLE, M. MOUSNIER, N. POUSTHOMIS et G. PRADALIE.

¹⁷ Par exemple : FÊTE L., *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, juin 1990 ; GALES Fr., *Inventaire des châteaux forts des Pyrénées Occidentales*, mémoire de D.E.A., Université Toulouse-le-Mirail, 1996 ; GALES Fr., *Des fortifications et des hommes : l'œuvre des Foix-Béarn au XIVe siècle*, Thèse N.R., Université Toulouse-le-Mirail, 2000 ; GUEDON Fr., *Inventaire archéologique, l'occupation du sol au Moyen Âge dans le canton de Tarbes-nord (Hautes-Pyrénées)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1991 ; GUILLOT F., *Enquête archéologique et occupation du sol en Tarasconnais (Ariège) à l'époque médiévale*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1989 ; GUILLOT F., *Sites fortifiés en Sabartès (Ariège) à l'époque médiévale*, mémoire de D.E.A., Université Toulouse-le-Mirail, 1989 ; CHAMBON F. *La fortification castrale dans les cantons de Castelnaud-Rivière-Basse et de Maubourguet*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1995, etc.

¹⁸ Citons pour exemple, les fouilles du *castrum* de Montségur (A. CZESKI, J.-P. SARRET) ; celles de Montailou (J.-P. CAZES) ; celles de Montréal-de-Sos (F. GUILLOT), celles d'Hagedet (F. CHAMBON) ; l'opération archéologique menée sur le site de Castel-Minier (F. TEREYGEOL) ; la prospection du canton d'Oust (Ariège) menée par L. TROISPLIS, celles des cantons de Labastide-de-Sérou, Lavelanet, Massat, le Fossat, le Mas d'Azil, Saverdun, Mirepoix, Pamiers (Ariège), menées par C. VIDAL, celles du canton d'Aspet (Haute-Garonne) menée par A. COIFFE, de la vallée de Luchon (F. GUEDON), ect.

¹⁹ Un travail de maîtrise est heureusement en cours sur ce secteur (T. LASNIER, Université Toulouse-le-Mirail), inventaire archéologique complémentaire de celui réalisé par L. FETE sur le thème des villages castraux.

temps montrant les caractères particuliers de la fortification médiévale sur notre région, caractères aujourd'hui en relation avec une histoire de l'occupation du sol mieux définie. Car c'est là qu'est certainement la réussite la plus importante des recherches récentes : les fortifications sont maintenant replacées dans le mouvement historique qui les génère et non pas étudiées de façon monographique. Cette méthodologie des études a considérablement enrichi les problématiques liées à ces ouvrages et c'est dans cette dynamique que nous voulons situer nos travaux.

4. DEFINITION DE PROBLEMATIQUES COMMUNES

Réunion du 10 janvier 04

Présents : C. CALASTRENC, F. CHAMBON, B. CURSENTE, Ch. DIEULAFAIT, C. DUFAU, F. GUILLOT, Th. LASNIER, N. PORTET, H. TEISSEIRE,
Excusés : Fr. GALES, Fr. GUEDON.

La question posée par le programme de recherche demandait en premier lieu de faire un bilan des problématiques des différents chercheurs et notamment de préciser celles qui peuvent être communes au plus grand nombre.

Remarques liminaires : cadre géographique, méthodologie et sources

1. Question sur le cadre géographique : que faut-il entendre par Pyrénées, le piémont a-t-il sa place dans cette étude?

Il semble acquis malgré des différences morphologiques importantes (voir ci-dessus) que le cadre doit être celui de la géopolitique source du mouvement castral donc des seigneuries. Dans cette optique, la partie purement montagnarde ne peut être isolée du piémont puisque les comtés et vicomtés servant de cadre à l'étude sont constitués de ces deux entités. L'étude n'en concerne pas moins un espace véritablement montagnard car les zones de plaines ou de plateaux sont considérablement réduites dans cet ensemble constitué essentiellement de reliefs vigoureux et de secteurs collinaires.

2. Question de méthode portant sur la définition de zones tests pour des études sur des secteurs limités.

Il paraît important de ne pas vouloir mener une étude exhaustive sur toute l'aire géographique concernée, mais bien de réaliser un travail par sondage sur les secteurs les mieux connus ou les mieux étudiés. Mais, il ne faut pas non plus être trop limitatif dans le choix des secteurs. Une enquête sur une zone donnée doit être corroborée par des sondages aux alentours pour être vigilants sur la cohérence de l'ensemble et éviter de choisir un secteur par hasard peu exemplaire et de dynamique particulière.

3. Les sources documentaires et archéologiques.

Les énormes divergeances de sources disponibles et d'état de la recherche entre les différents secteurs induisent que beaucoup de questions ne peuvent être traitées dans tous les secteurs à la fois. Il faudra tenir compte de ces disparités, en les ayant toujours à l'esprit car un cadre informatif particulier peut générer des interprétations déformant la réalité médiévale.

Problématiques d'intérêt historique

1. La première question qui ne peut être résolue que par une étude globale, puis comparative est de cerner le véritable poids que constitue l'éloignement du conflit de la Grande Guerre Méridionale.

Cette question s'élargit sur celle de la fonction purement militaire des fortifications et sur le poids de cette fonction dans le phénomène castral.

Concernant la Grande Guerre Méridionale, il semble bien que l'éloignement du conflit justifie le caractère défensif simpliste des ouvrages étudiés en haut Sabartès qui sont différents de ceux des Pyrénées Orientales tel Fenouillet. Cette spécificité a pu être en outre renforcée par les opérations de la Croisade qui ne concernent pas le haut comté de Foix, ni le Couserans ou le Béarn.

En effet, les ouvrages étudiés en Sabartès possèdent des caractères architecturaux militaires assez rustres. Certains, construits sur des rochers altiers, n'en sont pas moins de véritables nids d'aigles, ceci grâce aux reliefs naturels plus qu'à cause des fortifications construites. Par exemple, en haute vallée de l'Ariège, les enceintes multiples sont absentes, alors qu'elles sont particulièrement soignées sur des ouvrages comme Fenouillet.

2. Le château en tant qu'élément de l'occupation du sol doit être étudié en relation avec le peuplement environnant.

Le peuplement des vallées pyrénéennes semble comporter –sur les secteurs étudiés aujourd'hui- un part importante, voire majoritaire, de villages anciens non castraux. Ces villages étudiés notamment par B. Cursente²⁰ paraissent avoir freiné l'expansion du château dans le paysage. Cette caractéristique s'applique tout particulièrement au domaine purement montagnard. Si elle est présente en haute vallée de l'Ariège, en Navarre ou en Béarn, il paraît intéressant d'en évaluer l'existence ou l'absence sur les autres secteurs. Mais il paraît aussi intéressant d'en cerner les limites, d'abord vers les secteurs de piémont qui ne semblent pas avoir été touchés (ou peu) par ce phénomène, ensuite à l'intérieur même des zones montagnardes pour mettre à jour les inévitables différences et tenter de les expliciter.

3. Le système politique comtal fuxéen des XIIe – XIIIe siècles génère deux types de fortifications castrales : des ouvrages seigneuriaux ou comtaux de villages et des fortifications sortes de casernes comtales isolées du monde civil. Il pourrait être intéressant pour préciser les fonctions des fortifications de la zone étudiée et en partant de cet exemple de rechercher des dynamiques fonctionnelles semblables dans les autres comtés et vicomtés, ce qui permettrait en outre de jauger le poids du pouvoir comtal et son expression castrale.

²⁰ CURSENTE B., *Des maisons et des Hommes : la Gascogne médiévale, XI-XVe siècles*, Presses Universitaires du Mirail, 1998.

4. La question de la relation des châteaux avec les bâtiments ecclésiastiques paraît assez complexe.

Même si on attribue classiquement au château une chapelle castrale, ce qui s'applique dans certaines régions, la règle paraît beaucoup moins évidente dans la zone étudiée. Il serait intéressant de réaliser un premier état de la relation entre les châteaux et les églises des habitats pour mesurer plus précisément la place des églises ou chapelles dans le système castral.

Dans le même contexte, se pose la question de l'existence de communautés religieuses dans les châteaux du XI^e siècle (tel Fenouillet).

5. Les questions relatives aux abandons des sites castraux sont peu étudiées et pourtant révélatrices de mouvements politiques fondamentaux.

Cette question doit être posée tant du point de vue qualitatif en traitant du style de l'abandon (désarmement ou ruine ?) que du point de vue de la dynamique chronologique des abandons.

Problématiques d'intérêt architectural

1. La question des mottes en montagne.

Les ouvrages de mottes sont plus particulièrement signalés dans la zone de piémont, mais il est possible que la zone purement montagnarde en recèle, d'autant que la typologie est très coercitive : comment classer des sommets naturels de formes arrondies qui ont été retaillés pour la fortification ? Car il faut ouvrir cette question à tous les types de châteaux et donc pas uniquement aux fortifications de terre.

La question est aussi intéressante du point de vue de l'organisation interne des sites de mottes : Y a-t-il une organisation interne comparable sur certains sites (motte de Labatut/château d'Hagedet) avec des bâtiments adossés à l'intérieur d'une enceinte ? Et peut-on retrouver une organisation interne différente lorsque le promontoire est artificiel -donc décidé- ou lorsqu'il est naturel -donc imposé ?

2. Le rapprochement entre l'architecture castrale et l'architecture civile peut-il être fait ? S'il est évident (sauf dans de très rares cas) que la relation entre le bâti castral et le bâti ecclésial -notamment celui des églises romanes- n'est pas fondée sauf du point de vue des techniques, on peut comparer les ouvrages castraux aux autres éléments du bâti du peuplement médiéval. Tout en étant attentif à la chronologie sur ce sujet, on peut s'interroger sur les relations du château à l'urbanisme civil notamment dans le cas des villages et des bourgs castraux. Les questions de ressemblances et de hiérarchie en faveur du château peuvent être abordées dans les cas où subsistent des vestiges de cette architecture civile.

3. Suivant la chronologie, la question de l'existence ou non de plans types est intéressante et révélatrice de contextes géopolitiques et fonctionnels. Il faut

travailler sur des points architecturaux particuliers marqueurs de l'investissement réalisé pour la mise en place des ouvrages tels les tours-portes, les tours d'enceinte, les donjons très étroits du type tours-symboles, etc.

Il paraît aussi primordial de s'attacher aux plans des ouvrages. Ainsi, la question de la diffusion du modèle « donjon accolé à un logis seigneurial » peut être abordée. Mais on peut aussi rechercher des structures donjonales en binôme (doubles roques ou mottes rapprochées unies dans la même enceinte) comme on en remarque sur certains sites du comte de Foix, notamment le château de Foix lui-même du XIIe ou XIIIe siècle jusqu'au début du XVe siècle.

5. PREMIERS TRAVAUX

5.1. Le rapport entre l'église et le château

Réunion du 10 octobre

Présents : Hélène TEISSEIRE-BOURDONCLE, Sandrine PRADIER, Sandrine GOUAZE, Yves KRETTLY, Sylvie FAVRE, Denis MIROUSE, Flo GUILLOT, Jean-Philippe CLAVERIE, Christine DIEULAFIT, Salem TLEMSANI.

Excusés : Carine CALASTRENC, Cécile DUFAU, Richard FITOUSSI, Nicolas PORTET, Thibaud LASNIER.

Etudes particulières :

L'église et le château en Sabartès

Flo Guillot

Méthodologie : travail issu d'une enquête documentaire et archéologique dans le cadre d'un doctorat.

Sources : multiplicité des sources documentaires + prospections, cadastres, toponymie, trouvailles archéologiques,.....

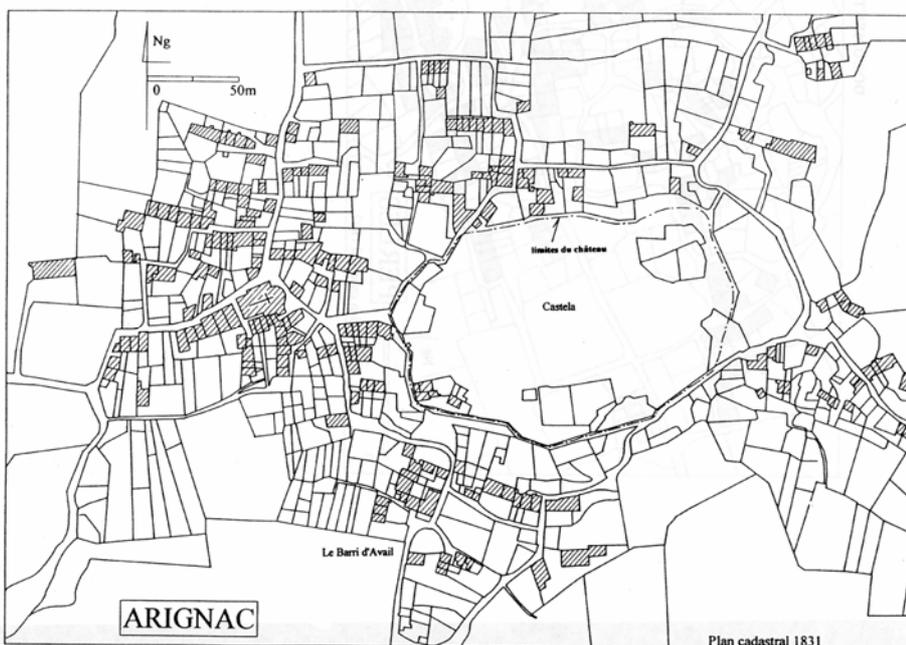
Secteur : haute vallée de l'Ariège, haut comté de Foix, viguerie carolingienne du Sabartès.

Ci-dessous, rapide présentation des résultats concernant le château et l'église sur la chronologie XIe-XIVe siècles.

1. Des châteaux proches d'anciennes églises : le cas le plus fréquent.

Ex : Arignac, Rabat.

Evidemment, les châteaux sont alors des ouvrages villageois tenus par des seigneurs locaux ou le comte de Foix, mais plus souvent des seigneurs locaux. La densification du peuplement sur la zone étudiée avant le phénomène castral induit probablement cette configuration



majoritaire de châteaux s'installant à proximité des anciens habitats, donc d'églises préexistantes. En outre, le phénomène castral connaît une accélération surtout au XIIe siècle, au mieux à la fin du XIe siècle, donc à un moment où beaucoup d'édifices culturels sont déjà érigés.

Ce type a induit deux topographies villageoises : le dédoublement autour des deux pôles, église et château, ou l'abandon des alentours du site ecclésial pour un déplacement toujours très court : dans ce dernier cas le village castral est situé en général à une centaine de mètres de l'église, rarement plus. Dans ces cas on n'a pas érigé –au Moyen Âge– de nouvelle église et on a continué à utiliser le bâtiment culturel antérieur au château.

2. L'absence de vraies chapelles castrales même dans le cas des rares créations de villages castraux ex-nihilo

Ex : Quié, Château-Verdun.

Les créations de villages castraux ou éloignés des habitats existants sont rares et sont le fait des châteaux seigneuriaux qui apparaissent en premier fin XIe ou début XIIe siècles. Ils n'ont pas été associés à une chapelle castrale.

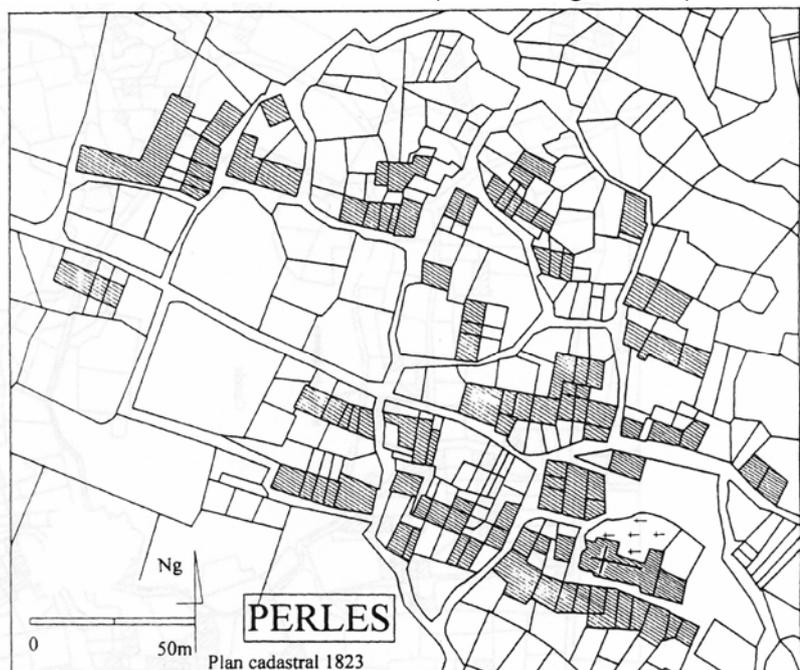
3. Des châteaux de caserne délibérément isolés du monde civil. Quasiment uniquement des ouvrages comtaux sur la chronologie XIIe-XIIIe-XIVe siècles.

4. Une question délicate : les églises en positions dominantes.

Faiblesse de la seigneurie ecclésiastique et à priori quasi-absence de villages ecclésiaux, mais la situation de certaines églises pose problème.

Beaucoup de villages casaliers où l'église est presque toujours en position inférieure à l'habitat et à l'extérieur.

Mais quelques églises sont construites au sein de villages apparemment non castraux et sont sur des promontoires. Trois cas principaux : Mercus, Perles, Unac. Les églises sont des ouvrages romans anciens (XIe-XIIe siècles) dans les trois cas. Dans deux cas, les habitats (ou les églises ?) sont mentionnés au moins une fois dans la documentation écrite médiévale comme *castra*. Ces 3 églises appartiennent à des seigneuries ecclésiastiques : celle de l'abbaye St-Sernin et celle de l'abbaye St-Volusien. Celles de l'abbaye St-Volusien sont régulièrement usurpées jusqu'au milieu du XIIe siècle, ce qui n'exclut pas la mise en place des *castra* par les seigneurs laïcs usurpateurs (comtes



de Foix). La troisième, celle de Mercus, est donnée dans le cadre de la réforme grégorienne par des seigneurs locaux laïcs.

Donc ces trois églises se différencient des églises des villages casaliers majoritaires par l'immixtion certaine du pouvoir seigneurial laïc et celle d'abbayes.

Reste que leur situation en position haute est difficile à expliquer.

L'église Saint-Michel de Hagedet : chapelle seigneuriale ? Hélène Teisseire-Bourdoncle

Dans le cadre de l'étude du site de la motte castrale de Hagedet en Madiran, nous nous sommes intéressés aux relations qui pouvaient exister entre le site castral et l'église paroissiale, l'histoire des deux pôles étant intimement liée durant la période de 1080 à 1272.

Il est important de souligner que la première mention du site d'Hagedet n'est ni la seigneurie, ni la motte fortifiée mais l'église Saint-Michel dans la deuxième moitié du XI^e siècle en 1080. Avant cette période nulle trace de seigneur ou de château, le prieuré de Madiran récupère cette église par le biais de la succession de Sanche, espagnol nommé consul de Gascogne et qui finit sa vie comme abbé dans cette abbaye. Tous ses biens sont alors légués à l'abbaye de Marcillac, mère de Madiran. Le nouveau prieur de Madiran la rachète en 1080 en ces termes « *ipse acquisivit eidem loco ecclesiam sancti Michaelis nomine insinitam, in loco qui dicitur Fagedet sitam, Estevo ejusdem ecclesiae abbate* ».

La première mention concernant uniquement la seigneurie date d'un acte de partage de la seigneurie de Hagedet passé en 1175, entre Bernard de Sauveterre commandeur templier de Bordères et Géraud de Caussade, prieur de Madiran. Ce dernier obtient le domaine d'Hagedet, « *endominium de Fagedet* ». Les dîmes sont alors partagées entre la commanderie et le prieuré.

Le château n'apparaît que tardivement vers 1257-1258 lorsque Simon de Montfort comte de Leicester, alors sénéchal de Gascogne, ordonne que le château de Hagedet soit détruit car son seigneur s'était révolté contre l'occupation anglaise. Le premier seigneur nommé est Jean de Hagedet en 1281.

En 1304, les seigneurs de Rivière-Basse, dont *Johan de Fagedet*, prêtent serment à Guilhelme de Moncade épouse de Sanche de Castille, parmi les témoins de cet acte se trouve *Arnaut, caperaa de Fagedet*. Les liens qui l'unissent au seigneur de Hagedet ne sont pas mentionnés.

Les mentions de la présence d'une église se font alors rares dans les documents, le bâtiment ne semble pas posséder une importance réelle, ni stratégique. Ce n'est qu'en 1501 qu'un testament stipule l'église Saint-Michel comme tombeau seigneurial. Il s'agit de celui de Raymond Bernard de Saint-Lanne, rédigé *in domo sive aula*, il y souhaite son inhumation dans l'église Saint-Michel où sont les tombeaux de ses prédécesseurs.

L'église n'apparaît plus dans les actes ou témoignages de la vie quotidienne de Hagedet.

Les relations entre l'église et le village ne sont pas connues avant le XVIII^e siècle. En effet, l'implantation actuelle du village ne semble pas correspondre avec celle de la communauté au Moyen-Age. L'église est très excentrée par rapport au village et au château, elle se trouve au fond d'un

champ vers le sud du territoire d'Hagedet. Cependant l'état actuel, crépis, des murs de l'église ne nous permet pas de définir si ces derniers datent de la première mention de 1080, et donc de son implantation exacte.

L'hypothèse d'un glissement de site n'est pas à écarter. La communauté était-elle groupée autour pour se déplacer par la suite vers le château ? L'habitat de cette région étant essentiellement dispersé, il nous est difficile de répondre. Nous ne pouvons que constater l'isolement physique du bâtiment séparé du village par un immense champ, un éventuel sondage dans celui-ci pourrait apporter des éléments de réponse. De plus la destination de cette église n'est pas claire, servait-elle uniquement au seigneur ou aux villageois, était-elle une église mixte, paroissiale et seigneuriale ?

Ainsi, devant le peu de mentions et d'éléments archéologiques, nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'église Saint-Michel de Hagedet n'aurait pas connu un glissement de fonctions ou une extension de celles-ci en devenant paroissiale et seigneuriale, ayant comme seigneur non le seigneur de Hagedet mais le prieur de Madiran. Le silence historique concernant cet édifice reste étonnant pour un site important dans la stratégie géographique du Rivière-Basse.

L'église et le château

A Durban et en Haute Arize

Denis Mirouse

L'église Ste Marie (« *Ecclesia sancte Marie* ») est située dans une des enceintes du *castrum* de Durban (« *in eodem castro* » 1247).

Elle est donc une église castrale, tout en étant aussi paroissiale.

La charte n° 17 du cartulaire du Mas d'Azil (édité par Cau-Durban) nous renseigne sur la topographie religieuse et castrale du site à la fin du XI^os (1093) :

Autrefois fut construite une autre église dédiée à St Sernin (« *alia Ecclesia sancti Saturnini* ») de *villa Buriana* (« *que olim iuxta eandem Ecclesiam sancte Marie fuit edificata..., in villa que dicitur Burriana* »).

Sa proximité (surplombant l'Arize, et jouxtant le château « *super fluvium Ariza juxta castrum quod appellatur Durban* ») et comme le montre les nombreux remplois de la nécropole mérovingienne), laisse entendre que Ste Marie a remplacé St Sernin.

A cette même époque (charte n°15, 1060 ? pour Cau-Durban), la mention d'un *casal* dans cette même *villa* (*casalem...in villa que apellatur Burienna*), montre bien que *villa Burriana* désigne un territoire, incluant *castrum de Durban*, son *ecclesiam/capellam Sancti Saturnini* puis *Sancte Marie* et probablement plusieurs *casal* (*casalum Sancte Marie* en 1268).

Toutefois, le changement de dédicace et le fait qu'on la précise autre, n'indiquent pas une simple reconstruction.

On peut alors se demander, dans quelle mesure, la construction du château a pu provoquer ce petit déplacement ?

Sur un terrain à l'origine vierge de constructions en dur, le sommet de l'éperon a pu constituer un endroit privilégié pour un lieu de culte (comme on a pu le constater sur nombres de sites de hauteur de l'âge du fer)...jusqu'à l'usurpation des lieux (« *quam injuste tenebamus et contra precepta Christi ab hereditate sancto Stephani condam separavimus* ») par des « *nobilissimi fratres* » ou « *homines nobilissimi et secundum seculum famosi et robustissimi* » (probablement d'origine comtale) pour y construire un *castrum*.

Ce perchement de l'église semble rare en Haute Arize.

Cette spécificité n'est pas liée à l'ancienneté du lieu de culte, car il y a aussi présence de sarcophages mérovingiens, à Cadarcet, Unjat, Larbont, Vic de Sérou.

Ce phénomène est plutôt à relier à la présence d'une occupation (et enceinte ?) de la fin de l'âge du fer (phénomène souvent observé), et donc à la nature publique du lieu qui semble avoir perduré pendant l'époque gallo-romaine (quelques vestiges) jusqu'au Haut Moyen-âge.

Christine Vidal indique un cas similaire à Alzen (chapelle mentionnée en 970, *castrum* et présence d'amphore vinicole italique).

C'est probablement un processus similaire (statut public du lieu, depuis l'antiquité, qui le désigne naturellement aux premiers chrétiens pour enterrer les morts et célébrer la messe) qui a déterminé l'emplacement de bien d'autres églises en Haute Arize. Et c'est cette origine fonctionnelle et administrative, qui semble indiquer la régularité exceptionnelle de disposition de ces sites le long des anciens axes (à l'instar des environs de St Jean de Verges, de l'Avantès, et du Haut Salat). Comme de nos jours, l'entretien des chemins constitue le poste budgétaire principal des communes rurales, la fonction première de cette division égalitaire du réseau routier ancien semble de nature fiscale. Ces *villae* du XI^es et leur église construite par le *dominus* du lieu, semblent bien être les héritières des *fundi* de l'antiquité tardive et de leur centre où réside (*villa*) le *possessor* ou son représentant.

C'est bien ce que semblent nous dire aussi les noms de certaines de ces *villae* en désignant leur *possessor* antique ou du Haut Moyen âge :

- Burrianna
- Antuzan
- Suzan
- Brouzenac
- Artigonac
- Unjat

Cette grille de lecture du paysage paroissial nous permet de distinguer celles des églises, dont l'emplacement a pu être déterminé par *l'incastellamento*.

L'agglomération castrale (*castrum*) est quelquefois à l'origine d'une nouvelle église, qui finira par remplacer celle de la *villa*:

- St Jean de Camarade est typique de cette configuration, elle dépend à l'origine de Notre Dame de la Serre (« *ecclesiam Sancte Marie de la Serra cum capellis dependentibus ab eadem, scilicet :sancti Joannis de Camarada, et sancti Petri de Monte Phano* »), qui finira par disparaître (Lézères) ? sur un chemin de serre, commune de Camarade)
- St Michel de Castelnau (« *castrum novum de Sero* ») est probablement le fruit d'un phénomène identique (mais plus tardif ?), sur la *villa de Cert* (Laborie, Castelnau-Durban).
- On peut se poser la même question, en ce qui concerne Clermont ; l'église St Paul, manifestement située sur une position dominante, est mentionnée dès la création du diocèse de Rieux (début XIV^es), mais le château auquel elle est accolée pourrait n'avoir été construit qu'après l'érection du territoire de Clermont en fief noble et son inféodation à Arnaud de Castéras (1491). A moins d'imaginer que l'église primitive se situait en 1318 autre part (hameau de St Paul ?), il faudrait en déduire

que le site a été fortifié puis équipé d'une église, à la charnière XIII-XIV[°]s (il n'est pas mentionné en 1272).

- Le cartulaire du Mas d'Azil mentionne en 1247, le château de la Roche d'Azil (*castrum quod dicitur Rupis Azilis*) avec sa chapelle St Martin. Ce château, suivant les chercheurs, a pu exister au lieu dit « Castérat », ou vers le dolmen de St Martin. La piste d'une fortification dans la grotte elle-même ne doit pas être écartée. Il s'agit sûrement de cette roche (*rocam Mansi Azilis*) que l'abbaye, en 1246 lors du paréage, ne veut prêter au comte de Foix, qu'en cas de guerre.
- Ste Colombe semble bien être associée au lieu et château de Roquebrune (« *sancti columbe de RupeBruna* » 1247). Ce château aurait-il aggloméré un habitat et justifié un lieu de culte ? Ou bien, faut-il suivre la probable étymologie de la dédicace ? une ancienne borne (*columna->columba*) de frontière christianisée, sur un axe routier important (même hypothèse pour les Ste Colombe-sur-l'Hers, Ste Colombe de Saverdun et Ste Colombe de Lézat, toutes sur des axes importants en limite du comté de Foix ; même remarque pour les trois Ste Colombe relevées sur la *via Domitia* en Roussillon, ainsi qu'une autre à Chatillon-sur-Seine, entre Bourgogne et Champagne, sur la route protohistorique de l'étain).

Sauveterre-de-Béarn, le château, les églises

Cécile Dufau

Sur la fondation de la ville nous ne savons rien; la toponymie laisse évidemment supposer une fondation ecclésiastique des Xe-XIe siècles destinée à imposer la présence de l'Église sur une route importante, sur la route de l'Espagne et de Compostelle, et en un endroit stratégique constituant la limite nord-ouest du Béarn. C'est pour les mêmes raisons que, certainement très tôt, les vicomtes de Béarn vont élire cette ville comme ville de résidence, dont l'importance est attestée à partir du XIIIe siècle. Gaston VII Moncade (1229-1290) y écrit son testament, y mentionnant son château ainsi que son attachement à la population de la ville; Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus y meurt après une partie de chasse en 1391, et les ruines du château actuel datent, au moins en partie, de son "règne"; son successeur confirme même par écrit qu'il protège les usages et privilèges accordés à la ville et à ses habitants.

Il est donc difficile à Sauveterre d'étudier les liens unissant en un tout l'église, le château et le village.

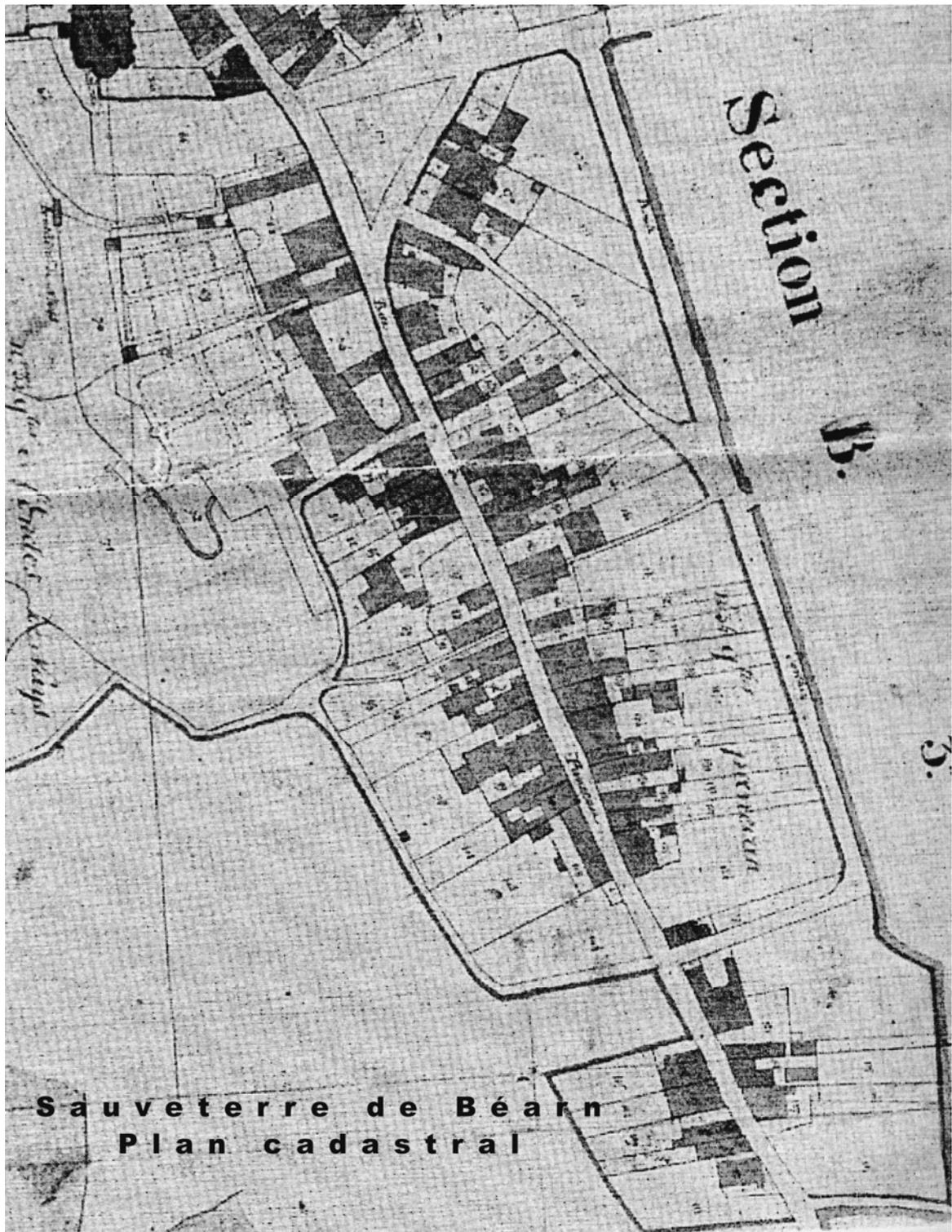
Topographie

L'église actuelle, construite entre la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle, occupe une terrasse surplombant le Gave d'Oloron, située à l'est de ce qui semble être le bourg primitif, auquel le château paraît appartenir. Elle est stylistiquement bien identifiable; l'ensemble de ses parties basses est roman, son voûtement d'ogives utilise les premiers décors gothiques béarnais, et le clocher de la croisée du transept lui est de peu postérieur.

Le château (voir F. Galès) reprend le plan fébusien typique utilisé à Morlanne et Montaner; il est lui aussi bâti au-dessus du gave, dans lequel ses murs sud sont tombés (il est à l'abandon depuis le XVIe siècle). N'ayant pas encore pu en faire l'étude, je n'ai pas pu voir si des éléments antérieurs ont été remployés.

Un lieu-dit, « chapelle Saint-Pau », se trouve dans le bourg primitif. Le bâtiment, largement remanié, est placé au bout d'une impasse et présente un plan irrégulier, dont quelques éléments semblent d'origine : le piédroit d'entrée est, lié à une partie de la maçonnerie, et un jour en meurtrière lié à la partie sud du mur ouest. D'où vient le toponyme? À quoi correspond ce bâtiment? Beaucoup y voient la chapelle primitive de Sauveterre, mais je n'ai aucun élément de réponse là-dessus.

Le village s'est développé le long de la terrasse surplombant le gave de manière longitudinale. Le quartier Pannecau semble en être une extension de la fin du XIVe siècle: un couvent de Carmes y a été implanté à la fin du XIVe début du XVe siècle (fondation des ordres mendiants *extra muros*), et une porte conserve un linteau daté (début XVe siècle).



Conclusions et sujets de discussion généraux suite aux interventions :

L'église, un marqueur des relations entre les châteaux et l'occupation du sol

La question des rapports entre les églises et les châteaux reste un bon marqueur des relations qu'entretiennent les ouvrages castraux avec les autres éléments de l'occupation du sol. Son étude n'est évidemment pas suffisante à caractériser tous les rapports entre ces éléments, mais l'église étant l'un des pôles les plus importants de l'aménagement de l'espace habité au Moyen Âge, l'étude de ses rapports avec le château, quand il existe, doit pouvoir être révélateur de plusieurs dynamiques, notamment de la chronologie de la mise en place du réseau castral par rapport à un habitat structuré et à son encadrement paroissial.

Des premiers résultats qui paraissent divergents

De Sauveterre à la vallée de l'Ariège, les situations rencontrées paraissent être très diverses.

Le modèle classique de la chapelle castrale est loin d'être généralisé, mais s'il apparaît quasi-absent de certains secteurs comme le Sabartès, il est pourtant présent en Couserans ou en Béarn. En Sabartès, l'unique chapelle castrale est clairement identifiable à une des exceptionnelles créations castrales réalisées ex-nihilo. Mais en Couserans (à Durban, comme en montagne), par exemple, la situation est plus complexe puisque l'on peut reconnaître de véritables chapelles castrales plus nombreuses qu'en haute vallée de l'Ariège. Néanmoins des cas comme celui de Castillon-en-Couserans²¹ tendent à montrer que celles-ci sont, en Couserans comme en Sabartès, le fait d'ouvrage castraux qui aboutissent à la naissance d'habitats subordonnés nouveaux. Le cas de Durban paraît plus complexe étant donné que l'église Ste Marie pourrait –malgré sa situation de proximité avec le château- avoir été un bâtiment ecclésiastique antérieur à la fortification du Moyen Âge central. L'hypothèse selon laquelle la chapelle castrale serait le produit d'une nouveauté de l'habitat doit donc être prise en compte et la plus faible concentration de ces éléments en Sabartès serait une illustration des rapports plus importants des châteaux avec les anciens habitats et de la faiblesse des créations de villages castraux nouveaux. La relation entre la polarisation prématurée de l'habitat et la rareté des chapelles castrales est évidente en Sabartès comme en Couserans. Reste que les disparités de

²¹ Bourg castral seigneurial puis châtelain, ce village subordonné à un château et à une chapelle castrale est situé à proximité (400 m) d'une église ancienne sur un site de confluence (Tramesaygues d'Audressein). La chapelle de Castillon est tellement « castralisée » qu'elle est elle-même fortifiée par un crénelage. Mais ce dernier est avant tout symbolique et devait permettre de réaliser une unité entre les deux bâtiments du pouvoir formant le sommet du village. Soulignons que, malheureusement, le château a disparu.

densités soulignées entre ces deux espaces montrent que le phénomène est plus complexe qu'il n'y paraît. Dans ces deux zones montagnardes, deux espaces de peuplement comportant d'indéniables traces de regroupement villageois antérieurs au phénomène castral, on rencontre des densités de chapelles castrales différentes.

Cette constatation démontre que l'explication mono-causale proposée ici n'est certainement pas la seule qu'il faille entrevoir. Rentrent en compte d'autres phénomènes qui sont pour l'instant plus difficiles à expliciter. On peut tout de même suggérer que la relation entre les nouveaux châteaux du Moyen Âge central et l'habitat préexistant -avec son pôle ecclésial- dépendent avant tout des relations entre les pouvoirs. En effet, le choix d'un plus grand nombre de sites nouveaux peut être l'expression d'une concurrence entre pouvoirs. A Castillon-en-Couserans, le bourg castral est le fait d'une famille seigneuriale dont on ne connaît pas l'ancienneté, mais dont les premières mentions au XIIIe siècle révèlent une onomastique inhabituelle pour la région avec un usage exclusif du prénom d'Odon (Eudes). Or, cette vallée est aussi largement dominée par la seigneurie de l'évêché de St-Lizier et la seigneurie d'Aspet. La seigneurie des Castillon est peut-être peu structurée localement lors de sa mise en place, ce qui justifierait le choix d'un site castral en dehors des habitats existants. On peut donc supposer que la création de sites nouveaux, avec une chapelle associée au château, soit la conséquence de la mise en place d'un pouvoir seigneurial castillonnais concurrent des autres. Cette hypothèse fonctionne relativement bien, mais de façon inverse, en Sabartès. Sur la haute vallée de l'Ariège, le mouvement fondamental de la Réforme Grégorienne démontre que les seigneuries châtelaines du Moyen Âge central sont en fait des pouvoirs anciens, bien ancrés dans le paysage villageois et même ecclésiastique puisque jusqu'au moment de la Réforme, les églises et leurs droits leur appartiennent. On comprend dès lors la moindre concurrence avec les habitats existants lors de la mise en place des nouveaux châteaux et l'amalgame réalisé entre ces habitats préexistants et les ouvrages seigneuriaux, donc l'absence de chapelles castrales, d'autant que les églises appartiennent à ces mêmes seigneurs : ici il n'y eut pas de concurrence avant l'achèvement du mouvement grégorien au milieu du XIIe siècle.

La question du regroupement villageois avant la castralisation et la nécessité de l'église castrale

Ces réflexions démontrent de l'importance de la question d'un éventuel regroupement villageois avant l'implantation de château seigneuriaux. La comparaison entre le site de Durban et les études menées sur la montagne ariégeoise montre des disparités réelles qui ont été soulignées par les travaux de différents chercheurs depuis quelques années.

Alors que le Séronais et le terroir de Durban paraissent avoir pour particularité une faiblesse du regroupement villageois même durant la seconde moitié du XIe siècle, les zones de montagne sont structurées par le phénomène

casalier. Cette question est évidente d'importance dans le cadre des rapports des églises aux châteaux, puisque dans le cas d'un premier regroupement pré-castral, les églises mises en place sont proches de l'habitat, même si elles sont le plus souvent périphériques aux agglomérations. A Durban, l'absence de regroupement se suffit d'un bâtiment ecclésiastique situé sur un probable barycentre du peuplement, mais isolé et non polarisant. Il est intéressant de souligner que dans ce cas le nouveau château mis en place ne comporte pas de bâtiment ecclésiastique propre alors que la concurrence des seigneurs avec l'abbaye proche du Mas d'Azil est clairement explicitée à la fin du XIe siècle dans les textes. Faut-il en conclure que l'église préexistante dédiée à sainte Marie a été associée du point de vue des pouvoirs au château et qu'il n'était donc pas nécessaire d'en construire une nouvelle ?

Cet exemple ainsi que les précédents montrent que l'existence d'une église castrale doit en fait être une nécessité car sa construction représente indéniablement un investissement lourd rentabilisable uniquement sur le long terme. Cette constatation toute simple est probablement un des facteurs le plus important du mouvement étudié ici. En effet, la construction d'un château est un investissement lourd et difficile qui peut être amorti par le rendement de la seigneurie : encore faut-il pouvoir attendre et que la seigneurie soit une réussite. La construction d'une véritable église ou chapelle castrale est une surcharge importante à l'investissement. Quand cette charge supplémentaire a pu être évitée, elle l'a été, surtout dans le cas des plus petites seigneuries. Cette constatation montre qu'il faudrait aussi pouvoir hiérarchiser entre eux les châteaux et les seigneuries pour pouvoir jauger de la diffusion de la chapelle castrale suivant le niveau de la *potesta* seigneuriale.

Le rapport entre églises et fortifications villageoises : une étude totalement différente

Sur notre secteur, il apparaît qu'il faut vraiment différencier les rapports entre églises et châteaux de ceux qu'entretiennent les habitats villageois fortifiés avec les bâtiments ecclésiaux. En effet, un certain nombre de sites peuvent avoir été des villages ecclésiaux ou des sauvetés, comme à Sauveterre de Béarn. Le rapport de l'église avec la fortification villageoise est alors évident, cohérent et exhaustif. Néanmoins, les fortifications d'origine ecclésiastique telles les sauvetés ou les villages ecclésiaux peuvent avoir évolué en véritables bourg castraux, tel Sauveterre-de-Béarn. Dans ce cas le village castral, profite clairement de la structure ecclésiastique du village antérieur et la relation entre le château et l'église est induite par cette antériorité du groupement.

Soulignons que la diffusion de ce type de villages comporte des densités très disparates. Du Sabartès, où le processus est absent du fait semble-t-il de la faiblesse des seigneuries ecclésiastiques au Moyen Âge

central, au Pays d'Olmes²² ou au lézadois, ou des villages ecclésiiaux, ont pu être repérés malgré les bouleversements ultérieurs de l'habitat²³ la diffusion de ce type d'habitat connaît des poids différents suivant les régions.

La problématique des églises perchées

La question des églises perchées soulève beaucoup de problèmes quant à la définition des véritables fonctions de ce perchement et quant à leurs éventuelles concurrences avec le fait castral.

Salem TLENSAMI et Richard FITOUSSI soulignent leur existence sur le secteur de la Lèze et de l'Arize, au nord du comté de Foix. Elles sont aussi présentes en Sabartès et en comté de Couserans.

La situation de perchement est un phénomène architectural et il peut être issu de processus historiques différents, mais il a été peu étudié dans notre région. En Sabartès la chronologie des bâtiments ecclésiiaux en situation de perchement²⁴ paraît être réduite à la fin du XIe siècle et au début du XIIe siècle. La construction de ces églises peut être le fait de seigneurs laïcs, même si elles sont ensuite données à des abbayes dans le cadre de la Réforme Grégorienne. Elles sont parfois, mais pas toujours, mentionnées comme *castra* ce qui brouille les pistes. Mais il semble que l'origine de ces églises soit différente et que leurs érections est donc le produit de dynamiques disparates. En Arize ou en vallée de la Lèze, ces bâtiments semblent dépendent d'abbayes, celle du Mas d'Azil et celle de Lézat. On pourrait donc y voir l'expression d'une concurrence des pouvoirs entre les deux abbayes. En outre, il faudrait comparer avec le travail sur les *celleres* mené par A. CATAFAU et pouvoir juger de la réelle extension du mouvement et de ses formes. La question paraît intéressante et originale, mais demande une véritable étude à part entière sur le sujet.

²² Frontière Ariège/Aude, zone de Montségur.

²³ Voir notamment le village de St-Martin-D'Oydes, ou les travaux de Gérard PRADALIE sur le pays d'Olmes in *Montségur la mémoire ou la rumeur*, Le pays d'Olmes et Montségur vers 1200, p. 35, colloque de Tarascon, 1994.

²⁴ Tels Mercus, Perles, Amplaing, Unac, ect.

5.2. Les formes architecturales et topographiques des châteaux montagnards

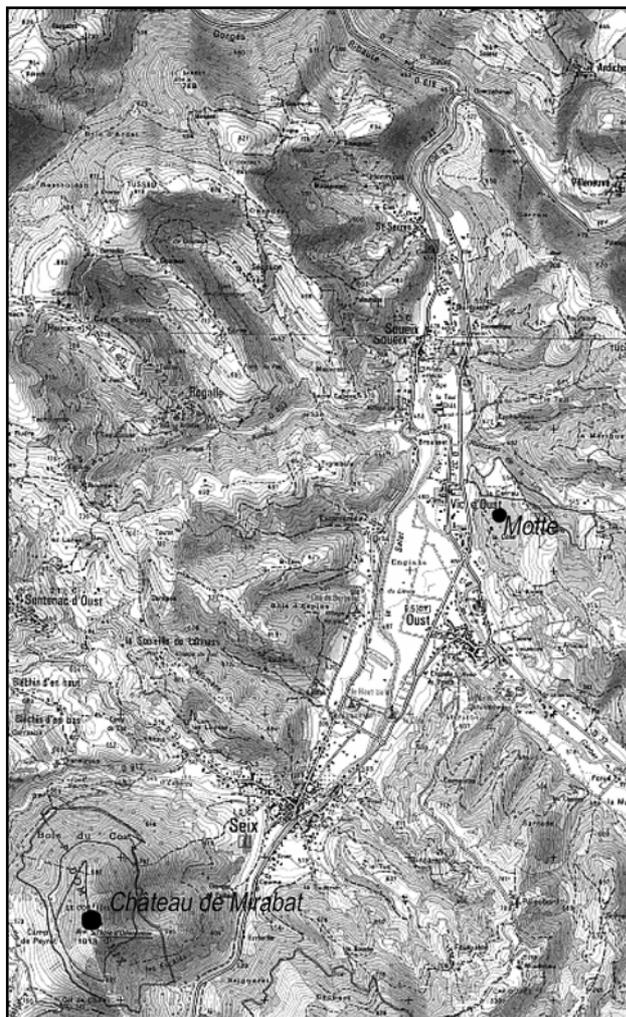
Sortie du 18 juin 04, Haut Couserans

Présents : C. DUFAU, FABRE S., GENTIE P., LAFFONT M., Y. KRETTYL, F. GUILLOT, Th. LASNIER, S. MOSKAL, H. TEISSEIRE.

- ✓ Visite du **château de Mirabat**, commune de Seix, haute vallée du Salat. Pointé sur carte IGN. X = 508,066 Y = 3061,150

Site exceptionnel, à 1270 m d'altitude. Dominant de plus de 700 m les vallées environnantes.

Sommet calcaire très au-dessus d'une double confluence et au sud du bassin



alluvionnaire d'Oust. Sur la crête, juste au-dessous de Mirabat et à l'Ouest existe un autre château - celui de Lagarde- qui paraît architecturalement plus récent.

Aucun acte de la documentation écrite sur Mirabat.

Subsiste une enceinte qui suit précautionneusement le bord des falaises et délimite un espace d'un peu moins de 1000 m². L'entrée semble avoir été située au nord, avec un enveloppement du chemin au pied de l'enceinte.

En face de l'entrée, bâtiment quadrangulaire décapité, comportant une citerne à l'intérieur, surface moins de 3 m², mortier de tuileau.

Au point le plus haut, traces de substructions d'un donjon de faible superficie.

Construction en moellons calcaires autochtones, liés au mortier de chaux. Blocs mal équarris de taille moyenne. Trous de boulins.

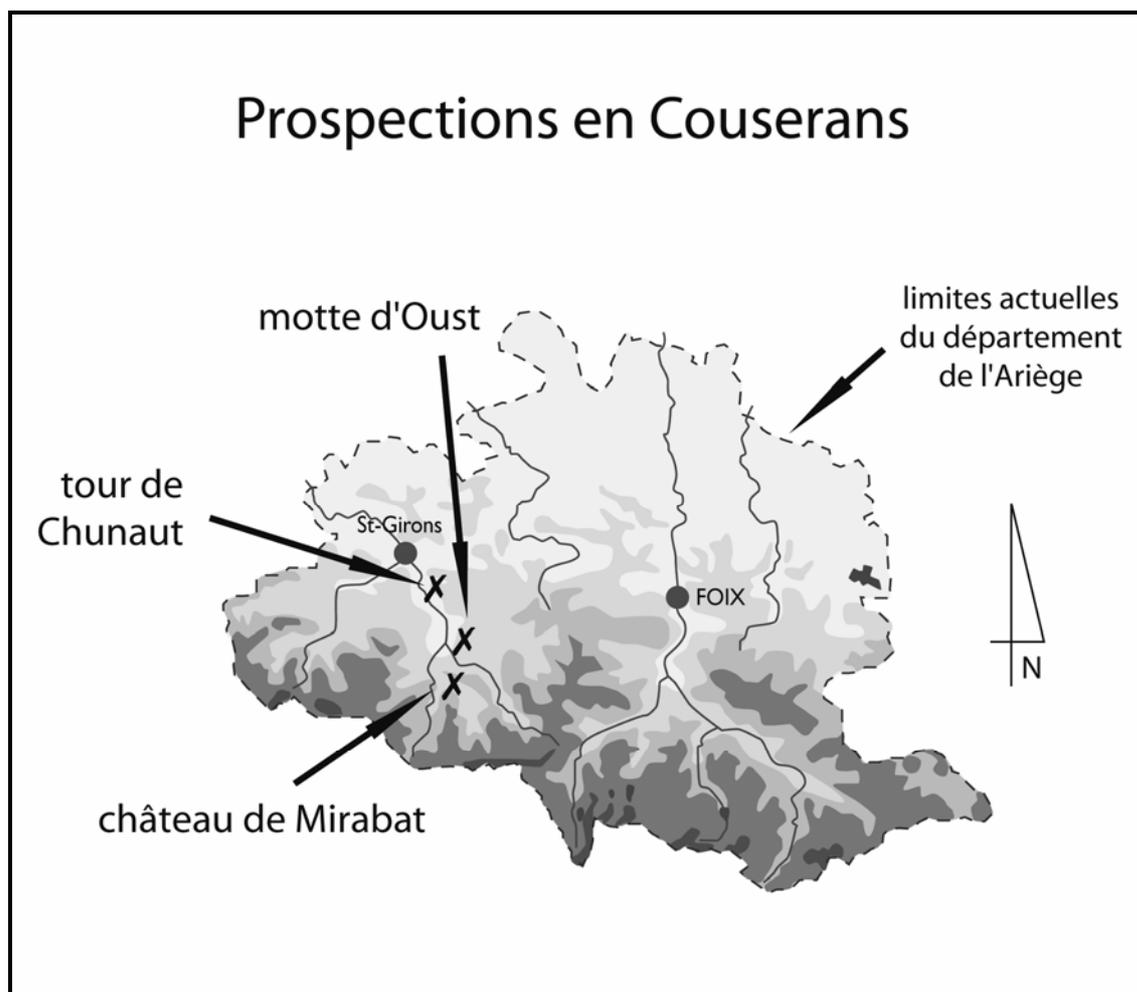
Construction très ressemblante techniquement aux murs des ouvrages castraux XIIIe de la vallée de l'Ariège.

Présence de tessons de céramiques médiévales dans l'enceinte.

Traces de reprises récentes et limitées de l'enceinte au ciment (Scouts).

Recherche infructueuse de vestiges de fortifications avancées.

Prospections en Couserans



- ✓ Visite de la **motte de Vic d'Oust** dite l'oppidum, commune d'Oust, haute vallée du Salat.

X= 508,488 Y= 3065,826 Z= 540

Située en face du hameau de Vic-d'Oust à la confluence d'un ruisseau (de la Tire) avec la vallée du Salat, en aval du bassin d'Oust. Dominant le bassin de 40 à 50 m.

Pour les habitants de la région, il s'agirait d'un oppidum romain.

Motte tronconique entourée d'un fossé encore profond. Aujourd'hui couverte par la forêt. Installée sur un sommet naturellement arrondi (marneux) et qui a été aménagé. La motte a un plan général ovale. Elle doit atteindre une grosse trentaine de mètres à sa base dans son plus grand diamètre. Les flancs sont raides et le sommet plan doit couvrir environ 200 m². Des traces de fouilles sont visibles sur une surface réduite sur le sommet.

Aucun acte de la documentation écrite.

Aucun vestige de structures bâties. On peut juste noter la présence en fond de fossé de deux blocs de petites tailles allochtones, granitiques arrondis et calcaires.

Soulignons que le haut Couserans abrite quelques exemples de mottes (Castel minier à Aulus X^{IV}e et autres dans la Bellongue) alors que la haute vallée de l'Ariège ne connaît aucune fortification de ce type.

✓ Visite du château de **Chunaut**, dit la tour de Chunaut. Haute vallée du Salat, commune de Lacourt.

Pointé sur carte IGN.

X = 505,417

Y = 3072,757

Z= 555

Domine de 140 m la confluence du ruisseau d'Erp avec la vallée étroite du Salat.

En face, sur l'autre rive du Salat, à 700 m à vol d'oiseau, se situe le château de Lacourt

Au pied du château de Chunaut, hameau de Chunaut : il s'agit d'un habitat associé sans église. Cet habitat peut avoir glissé de quelques dizaines de mètres.

Le château est construit sur un sommet naturel (marnes calcaires) de forme arrondie.

Le château comporte :

Des vestiges d'une enceinte suivant le relief qui a peut-être été légèrement repris pour créer une dénivellation servant à l'assise du mur.

Une tour ronde construite sur le plat sommital et excentrée. Cette tour mesure



encore une dizaine de mètres de haut et comporte un étage inférieur voûté. Murs épais, espace intérieur restreint. Pierres colorées par la ferrite.

Conclusions

Des situations topographiques sectorisées et cohérentes

Apparaissent en comté de Couserans-Comminges comme en comté de Foix, deux types de situations castrales :

1. Certains châteaux sont clairement éloignés du monde civil, isolés. Ce sont des nids d'aigles. Celui de Mirabat correspond ainsi aux types des grands ouvrages des comtes de Foix qui formaient un glacis défensif en Sabartès de la fin du XIIe siècle au début du XIVe siècle. La prospection sur le site de Mirabat semble en outre confirmer une chronologie convergente, grâce aux céramiques récoltées, mais aussi grâce à l'étude du bâti. Dans ces deux secteurs de montagne, Couserans et Sabartès, on rencontre donc un type d'ouvrage dont les fonctions paraissent être purement militaires. Ils sont liés en Sabartès au pouvoir public comtal et à son renforcement à partir du milieu du XIIe siècle. La mise en place d'un pouvoir public supérieur -suzerain- homogène, puissant et cohérent s'accompagne donc de l'armement d'ouvrages de caserne. Ceux-ci sont clairement isolés du monde civil pour des raisons militaires évidentes, mais aussi probablement pour marquer un type de pouvoir différent de la seigneurie locale avec un type d'ouvrage altier. Car ces châteaux de montagne, tel Mirabat, sont aussi du point de vue symbolique en situation supérieure, soulignant la domination de leur possesseurs sur un secteur entier et non pas sur un habitat villageois. C'est pourquoi il faut dans toute étude du fait castral dans les Pyrénées les différencier des autres ouvrages, ceux qui sont clairement associés à l'habitat.

Reste qu'il faudrait vérifier qu'ils existent partout. D'abord en montagne, car l'existence d'ouvrages comme Mirabat pourrait être la conséquence d'une imitation par le vicomte de Couserans de la politique castrale des comtes de Foix en Sabartès et pourrait donc se limiter à ces deux zones. Cette hypothèse sera difficile à confirmer, vu l'extrême faiblesse de la documentation écrite couserannaise, mais n'est pas sans fondement. En effet, les relations entre les comtes de Foix et les vicomtes de Couserans, à la fin XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, sont privilégiées. Elles sont caractérisées par une sujétion dans les faits des vicomtes de Couserans envers les comtes de Foix qui se révèlent être leur principal appui dans la conquête de nouveaux pouvoirs, notamment en Palhars. Le couple Arnaud d'Espagne/Roger Bernat est particulièrement actif et agressif à la fin du XIIIe siècle dans toutes les

rivalités politiques régionales. Cette activité montre un axe privilégié entre Foix et le Couserans qui pouvait permettre en outre au vicomte de Couserans de s'émanciper de la tutelle commingeoise. Elle démontre aussi qu'une influence du fait castral a pu exister à cette époque ce qui rapprocherait Mirabat des ouvrages du Sabartès comme Calamès.

2. Les châteaux associés aux villages ne sont pas particulièrement nombreux que ce soit en Couserans-Comminges ou en Sabartès. La diffusion du village casalier semble avoir été un frein à l'expansion des villages castraux. Ce frein est évidemment limité aux paysages, mais ne concerne absolument pas la société.

Néanmoins, existent un certain nombre d'ouvrages de montagne mal lisibles, comme la motte d'Oust et l'inventaire que Thibaud LASNIER est en train de réaliser en Couserans permettra sans doute d'en découvrir d'autres et surtout de fixer une carte du phénomène castral plus exhaustive sur cette région, donc de permettre de vraies comparaisons. On peut tout de même souligner qu'en Couserans, le nombre de sites d'habitats villageois associés aux châteaux en échec comme autour de la motte d'Oust ou de faible envergure, comme à Chunaut, paraissent plus nombreux qu'en Sabartès. Cette dynamique est comparable à celle que l'on peut rencontrer dans le piémont des comtés de Foix, Couserans et Comminges.

Dans le comté de Comminges, en vallée de la Bellongue²⁵, le type du château associé à un village semble avoir connu deux étapes. La première comporte quelques ouvrages, les plus nombreux, mais ceux qui sont difficiles à retrouver. Beaucoup n'ont pas réussi à regrouper un habitat paysan dynamique en pays de villages regroupés avant le phénomène castral²⁶. Ils sont restés des ouvrages secondaires du point de vue du peuplement, ce qui explique aussi la difficulté de les recenser. Dans un second temps, quelques rares ouvrages castraux associés à des habitats paysans prirent de l'importance : ceux-ci sont souvent clairement visibles dans les paysages actuels ou dans ceux des cadastres napoléoniens. En Bellongue, c'est le cas de Castillon-en-Couserans. Ces ouvrages qui ont réussi sont minoritaires parmi les châteaux du Moyen Âge central. Ce sont les ouvrages de châtellenies comtales ou les bourgs castraux consulaires. Ils forment dès lors (fin XIIe et début XIIIe siècle) une aristocratie castrale et vont polariser de gros habitats qui peuvent être qualifiés de bourgs au sens qu'a défini André DEBORD. Leur réussite a accéléré l'échec des autres. Dans cette optique, le fait politique de la diffusion de nouveaux cadres administratifs (châtellenies comtales et consulats) au XIIIe siècle paraît essentiel dans l'histoire du mouvement châtelain et peut être considéré comme une mutation profonde de ce mouvement, peut être aussi

²⁵ Prospection en cours Hélène TEISSEIRE et Flo GUILLOT.

²⁶ Par exemple, Durfort, situé à proximité du village casalier de Galey et notamment du casal St-Quentin.

profonde qu'avait été la mutation qui a abouti à la mise en place du premier réseau castral au Moyen Âge central.

Des architectures hétérogènes

La prospection en Couserans, si elle a montré des similitudes du point de vue de la situation des châteaux avec d'autres secteurs pyrénéens, a montré des divergences fondamentales quant au style architectural des châteaux.

Les divergences concernent déjà le Couserans lui-même, puisque les trois sites visités sont vraiment différents entre motte, nid d'aigle et tour ronde associée à un habitat.

Les nids d'aigles -étudiés ci-dessus- paraissent avoir été des bâtiments d'utilisation comtale et suzeraine.

Mais l'existence de motte en montagne n'avait pas été signalée en haut comté de Foix. Alors que leur réalité en bas comté de Foix -voir par exemple le site de Labatut ou celui de Montels en Séronais- pouvait justifier un déterminisme géographique suivant lequel la montagne rocailleuse était exempte d'ouvrages en motte car elle possède des sites naturels perchés suffisants. Le cas de la motte d'Oust, comme celui de la motte de Castel-minier à Aulus démontre que ce déterminisme géographique n'est pas applicable et qu'il faut chercher d'autres dynamiques à ce mouvement en Sabartès. Evidemment, les mottes en montagne paraissent être moins nombreuses qu'en plaine et sont aussi souvent des formes hybrides constituées de châteaux construits sur des sommets aménagés en motte et non pas de véritables créations de tertres sur des plans. Mais l'aménagement de formes se rapprochant des mottes ne peut être nié dans les secteurs de montagne. Il démontre vraisemblablement l'importance du choix du site castral qui ne peut être uniquement réalisé avec des contraintes topographiques, mais qui suit essentiellement des dynamiques liées à l'habitat ou à l'organisation de l'espace, par exemple, la présence de voies de communication.

Les morphologies des donjons paraissent aussi plus complexes en Pyrénées centrales couserannaise et commingeoise qu'en haute vallée de l'Ariège. Apparaissent des tours rondes malheureusement mal datées à l'heure actuelle alors qu'elles sont inconnues du Sabartès avant la construction au XVe siècle de la tour symbolique du château de Foix.

Mais on connaît aussi en Couserans une fortification nommée Bramevaque²⁷ qui comporte une tour maîtresse du style de celles repérées en vallée de St-Béat et en vallée d'Aure²⁸. Le donjon est constitué à Bramevaque d'une tour quadrangulaire exiguë (4 m² de surface interne) dont la fonction symbolique est clairement plus importante que la fonction résidentielle. Ce type d'ouvrage

²⁷ Vallée de Bethmale, commune de Tournac.

²⁸ Pyrénées centrales, Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne.

est aussi inconnu en comté de Foix et pose le problème de la fonction symbolique de certains ouvrages castraux. Il serait intéressant de rechercher ce type de tours qui ont été attribuées aux XIe et XIIe siècles dans d'autres secteurs pour pouvoir jauger de leur diffusion comme d'un indice d'explication de leur style.

5.3. Les situations géopolitiques

Le secteur étudié dans ce programme de recherche comporte d'indéniables analogies géopolitiques du point de vue de la dynamique des pouvoirs publics qui ont été étudiés plus haut. On pourrait penser que ces caractères proches ont induit des dynamiques du mouvement castral parallèles. Encore faut-il le vérifier, mais aussi vérifier que l'histoire des pouvoirs locaux seigneuriaux est aussi comparable d'un secteur à l'autre.

Cette expérience a été tentée sur le nord et le sud du comté de Foix (voir ci-dessous). L'idée est de réaliser un exemple que nous voulons élargir dans l'avenir. L'objectif est de mettre en rapport les dynamiques propres au mouvement castral avec les évolutions politiques. Il s'agit de souligner les divergences de l'histoire des pouvoirs entre les secteurs étudiés, puis de d'étudier l'évolution des formes et des situations des châteaux pour les mettre en rapport et en expliquer les causes.

Or, même au sein d'un même espace politique -celui du comté de Foix, étudié ci-dessous- on ne peut nier des divergences profondes. Ces divergences proviennent de la relation du pouvoir supérieur comtal avec les autres pouvoirs -seigneuriaux, consulaires et ecclésiastiques-, mais aussi -notamment sur les marges du comté- des conséquences des relations du pouvoir public comtal avec les autres pouvoirs environnants et les événements politiques qu'ils traversent. Les conséquences de la guerre de Cent Ans sont sur ce secteur significatives : elles peuvent être nulles sur des zones centrales comme le Pays de Foix ou le cœur du Sabartès, mais restent visibles sur les marges du comté, tant en vallée de la Lèze, qu'au sud en pays d'Alion où l'on connaît un fort villageois²⁹.

Etudier les dynamiques castrales du Moyen Âge sur notre secteur demande donc une appréciation affinée des phénomènes politiques. Ceci suppose de travailler sur des zones déjà bien étudiées et connues plutôt que de vouloir couvrir de façon exhaustive tout un secteur. Car les recherches sur les espaces mal connus seraient longues et l'on peut pallier à l'absence d'informations sur certaines zones par la multiplication des sondages sur des secteurs différents. C'est cette technique qui a donc été choisie d'appliquer pour nos recherches futures (voir projet 2005-2007).

²⁹ Prades (d'Alion), canton d'Ax-les-Thermes, Ariège.

Salem TLEMSANI

PERIODE	TITRE	IDEES FORCES
<p>1050 (avènement du système féodal dans la région)</p> <p>1241</p>	<p>Le temps des mottes et des tours</p>	<p>Contexte politique : milieu XIe, les seigneurs laïcs s'émancipent et l'ordre féodal se met en place. Progressivement, le pouvoir des abbés de Lézat est gravement contesté mais quelques réformes et le soutien de grandes familles protectrices (Comminges, Marquefave, Autive, ...) contribuent à restaurer leurs prérogatives.</p> <p>Côté fortifications : seigneurs laïcs (et ecclésiastiques ?) généralisent l'édification des mottes castrales pour matérialiser leur pouvoir ; leurs objectifs sont communs, ils recherchent l'ostentation et tiennent à marquer leur territoire.</p>
<p>1241 (manœuvres diplomatiques du comte de Foix, naissance du Sauveterre de Saint-Ybars)</p> <p>1355</p>	<p>De nouvelles fortifications pour un ordre nouveau</p>	<p>Contexte politique : le comte de Foix fait face à une double menace : les prétentions du comte de Toulouse sur les territoires au nord du comté et la perte de ce dernier au profit de la couronne de France lors de la croisade Albigeoise et d'une défaite prévisible des troupes du Midi. Le comte de Foix trouve son salut en abandonnant le comte de Toulouse et en faisant allégeance au roi ; l'abbaye de Lézat, qui a pesé dans cette décision, impulse la création de nouveaux bourgs dans la vallée.</p> <p>Côté fortifications : les châteaux de pierre apparaissent, dans des formes héritées du siècle passé (tour résidence, salles à tours), mais ne détrônent pas les mottes castrales ; les nouveaux bourgs (bastides) sont toujours associés à une motte ou un château de pierre ; des dispositifs de tir innovants introduisent les principes Plantagenêt au sauveterre de Saint-Ybars, les salles à tours s'imposent comme un marqueur de l'identité comtale (?) à Crampagna par exemple; à Pailhès, seigneurie ralliée au roi de France en 1249, la tour résidence est dotée d'archères <i>philippiennes</i> à voussure. Lagarde (déjà en 1330) représente le précurseur de l'architecture royale adaptée aux usages du Midi (tours flanquantes carrées, cf Perpignan).</p>
<p>1355 (prise de Belpech par les Anglais, premières menaces directes pour le comte de Foix dans cette guerre de Cent Ans, et manœuvres diplomatiques)</p> <p>1450 (vers la fin des châteaux forts)</p>	<p>Adoption et adaptations des dispositifs philippiens</p>	<p>Contexte politique : La conquête de l'Armagnac par Gaston Fébus pour unir ses territoires et son alliance avec les Anglais laisse le comté de Foix à l'écart du conflit de la guerre de Cent Ans, mais le nord de celui-ci n'échappe pas à la menace de l'avancée des routiers Anglais.</p> <p>Côté fortifications : les principes de défense <i>philippiens</i> sont introduits dans les nouveaux châteaux : à Castagnac, édification d'une tour résidence flanquée d'une tour circulaire à archères à chaque angle pour battre les courtines (XIVe s) ; la porte principale de la ville de Saint-Ybars (à l'ouest) est doublée d'une enceinte dont l'entrée est cantonnée de deux tours circulaires ; à Durfort, à l'emplacement de l'ancien édifice (vraisemblablement une motte), construction d'un château dans les règles de l'art <i>philippien</i> (château-cour à enceinte quadrangulaire flanqué d'une tour ronde à chaque angle, etc.).</p>

Flo GUILLOT

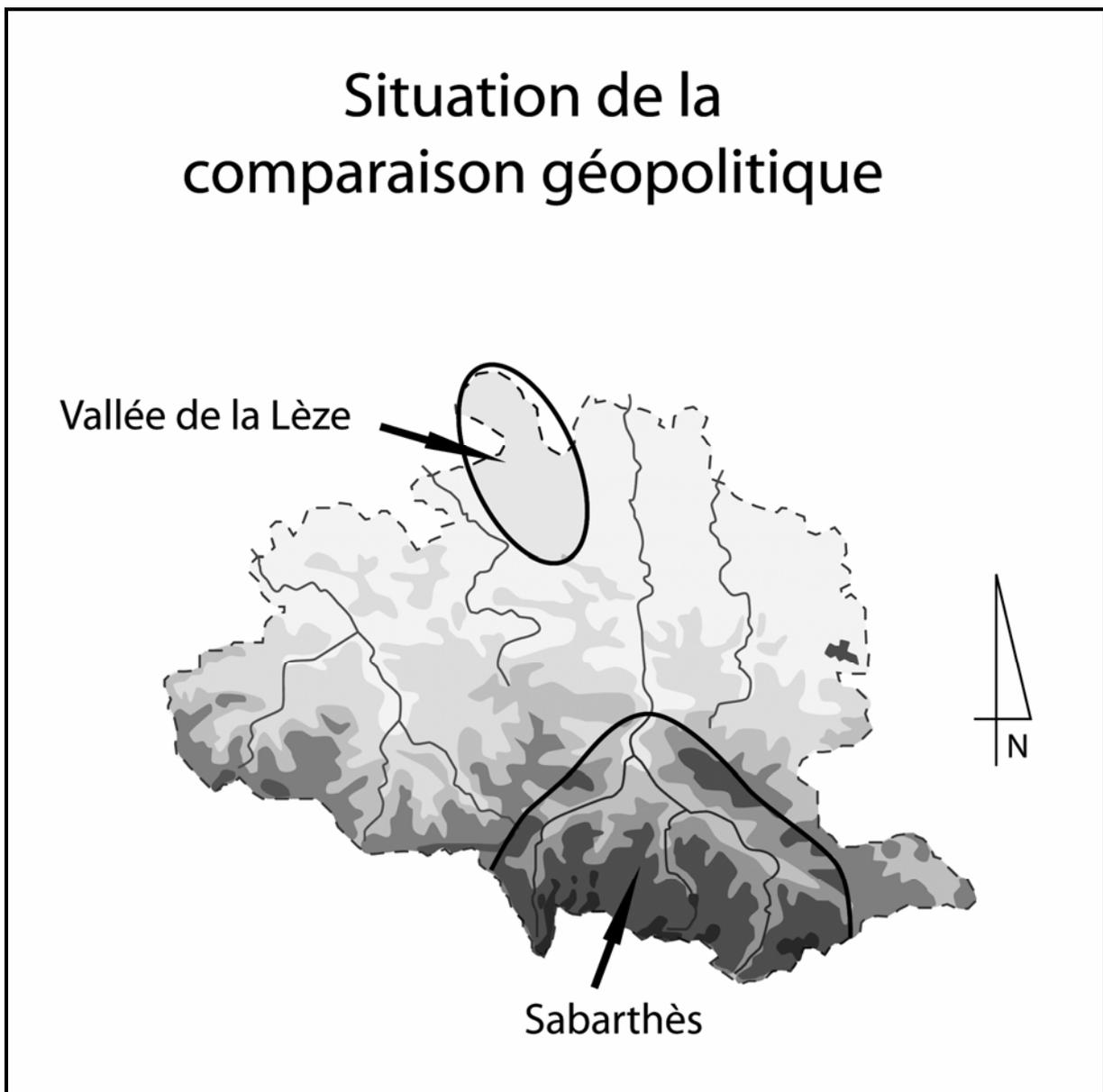
PERIODE	TITRE	IDEES FORCES
990 (- ?) (début mise en place pouvoir comtal nouveau) - 1090	Le temps des roques comtales et des <i>castlans</i>	Contexte politique : Début XIe mise en place du pouvoir comtal sur des territoires mal dominés (domination récente). Concurrence entre comtes de Foix, de Cerdagne et vicomtes de Cerdagne. Aristocratie en place essentiellement d'origine toulousaine, les comtes de Foix sont des carcassonnais. Fin XIe : utilisation par les comtes de <i>castlans</i> d'origine locale et du Razès. Côté fortifications : Anciens ouvrages + nouveaux (30%/70%), roques en situation très stratégiques peu associées à l'habitat. Quelques rares ouvrages seigneuriaux non comtaux (un ou deux ?) avec créations d'habitats associés nouveaux. Aucune motte, que des roques.
1090 1170	La multiplication limitée des villages castraux	Contexte politique : Multiplication des villages castraux seigneuriaux et des ouvrages associés à l'habitat (seigneuriaux et comtaux). Premières concurrences entre les villages castraux. Récupération de la <i>potesta</i> par les comtes sur toutes les seigneuries. Côté fortifications : Multiplication de plus petits ouvrages proches de l'habitat presque toujours préexistant (ouvrages comtaux et seigneuriaux). Aucune motte, que des roques. Enceintes suivant précautionneusement les falaises.
1170 1300	Hégémonie militaire et politique des comtes de Foix.	Contexte politique : Hégémonie et puissance du pouvoir public comtal. Création d'un glacis de fortifications comtales. Concurrence importante entre les villages castraux comtaux et seigneuriaux, au profit des comtes. Octrois de franchises aux villages castraux comtaux. Disparition de quelques familles seigneuriales, mise en place des derniers villages castraux avec de nouvelles familles. Côté fortifications : Aucune motte, que des roques. Utilisation des grottes par les comtes. Dédoublage des enceintes préexistantes dans les fortifications comtales remaniées. Enceintes suivant précautionneusement les falaises sauf une première exception quadrangulaire.
1300 - 1390	Désengagement des comtes, stagnation du réseau castral seigneurial.	Contexte politique : Les comtes de Foix deviennent vicomtes de Béarn et opèrent un désarmement des ouvrages de caserne du glacis. Côté fortifications : Quasi-disparition des ouvrages isolés du monde civil. Stagnation des ouvrages castraux seigneuriaux, sauf lors du changement de famille seigneuriale. Dans ce cas, reconstruction d'ouvrages quadrangulaires avec donjon excentré. Aucune motte, que des roques.
1390 -1430	Reprise en main des nouveaux comtes, Stagnation du réseau castral seigneurial.	Contexte politique : Les Castelbon récupèrent difficilement l'autorité sur le comté. La seigneurie ancienne s'étiolé, mais se mettent en place des seigneurs issus de la basse Ariège. Ceux qui réussissent réorientent leurs possessions vers des sites et des pouvoirs liés à la métallurgie et à la mine du Rancié. Côté fortifications : Réorganisation comtale du réseau avec abandons et reconstructions d'ouvrages anciens liés à l'habitat. Les seigneurs sont moins souvent châtelains mais deviennent métallurgistes : apparition de nombreux pouvoirs seigneuriaux sans base castrale sur le secteur. Pas de modifications substantielles des bâtiments existants qui sont conservés.

Dans le cadre d'un même comté, celui de Foix, apparaissent donc clairement des divergences politiques :

Une mise en place des fortifications seigneuriales apparemment un peu plus tardive en Sabartès et en tout cas réalisée après la naissance d'ouvrages comtaux.

Une fin de Moyen Âge très différente entre un désengagement en Sabartès suivi d'une réorganisation très limitée dans le temps et une vraie réorganisation dans la durée sur la vallée de la Lèze.

Par contre, on observe une nette convergence autour du XIIIe siècle avec la concentration du pouvoir comtal fuxéen et la réorganisation castrale induite par cette concentration d'un pouvoir supérieur.



Les bâtiments induits par ces dynamiques politiques sont évidemment dissemblables et on peut souligner l'apparition de châteaux de style philippin au centre et au nord du comté alors qu'ils sont totalement absent du Sabartès.

La comparaison entre les deux tableaux repose la question de la diffusion des mottes que nous avons évoquée ci-dessus. Absentes en Sabartès, elles sont nombreuses en vallée de la Lèze. Peut-être la faiblesse du premier mouvement castral seigneurial en Sabartès, qui est finalement tardif, explique cette différence qui n'est donc pas uniquement déterminée par le relief – comme nous l'avons noté ci-dessus. C'est en tout cas une piste de recherche intéressante pour jauger de la diffusion de la motte et cette piste est suggérée par l'analyse comparative mise en place ci-dessus, ce qui souligne sa pertinence.

Dans l'avenir, nous avons donc choisi d'élargir ce type de comparatifs qui seraient réalisés par tous les membres du programme de recherche, chacun sur le secteur qu'il a déjà étudié. L'objectif sera d'en étudier les convergences et les différences précisément pour apporter des éclairages du fait castral en replaçant les fortifications étudiées dans le contexte politique qui les a produites.

6. LA DEFINITION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE POUR LES ANNEES 2005-2007

La définition du programme a pu être réalisée grâce aux travaux entrepris et a été précisée lors de la réunion du 05 décembre.

Présents : Jean-François AYRAULT, Bruno CASSAN, Hélène TEISSEIRE-BOURDONCLE, Sandrine PRADIER, Sandrine GOUAZE, Anne-Claire DEJEAN, Denis MIROUSE, Flo GUILLOT, Jean-Philippe CLAVERIE, Thibaud LASNIER, Richard FITOUSSI, Salem TLEMSANI.

Excusés : Yves KRETTLY, Fabrice CHAMBON, Cécile DUFAU, Christine DIEULAFAIT, Patrice TILLET.

Un cadre géographique resserré

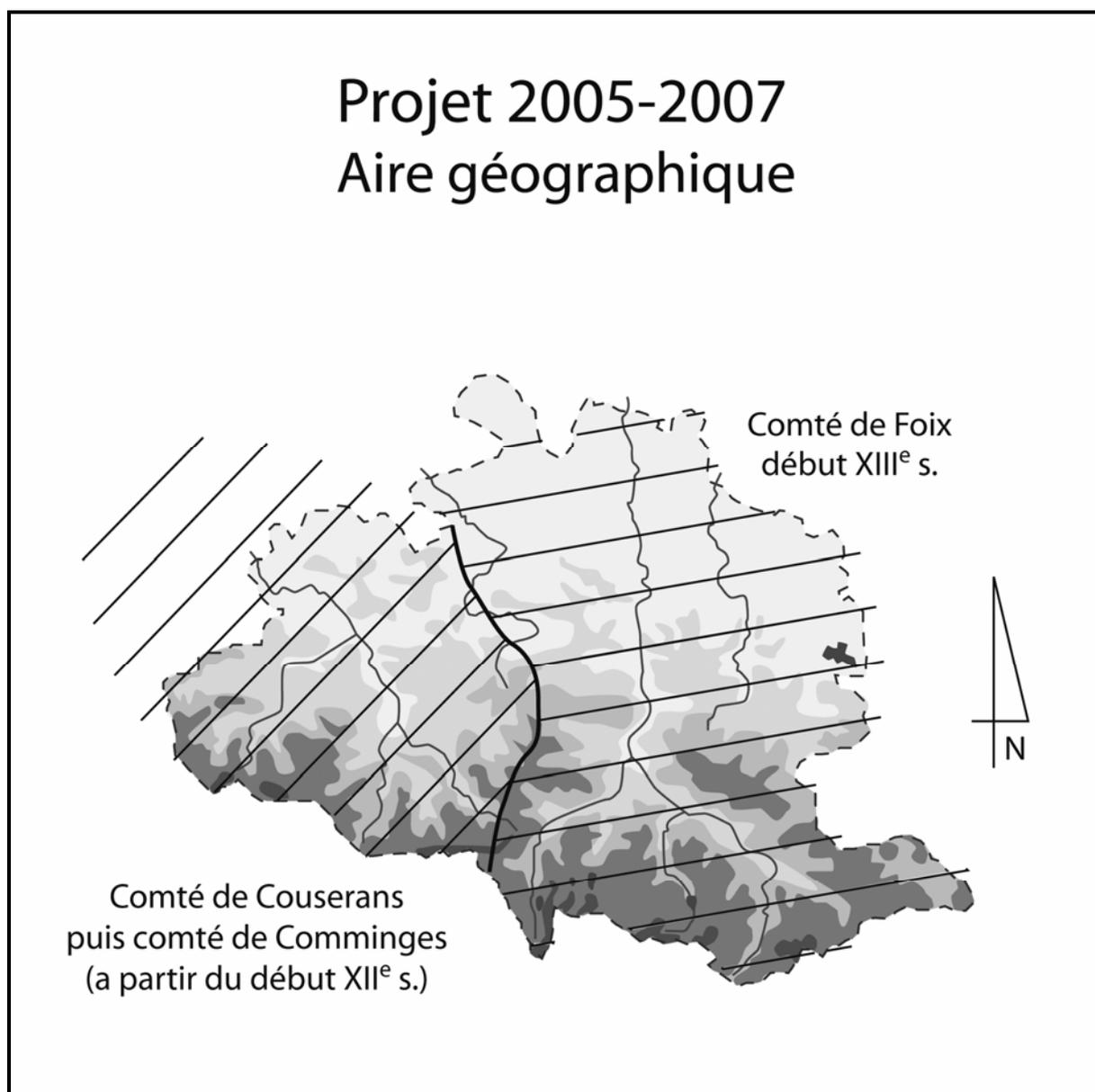
Le cadre initial de ce programme comportait les seigneuries pyrénéennes du Béarn au fuxéen. Il s'avère que ce cadre est trop large pour plusieurs raisons. D'abord parce que certaines zones restent absentes de notre recherche, faute de chercheur ou de temps pour des chercheurs surchargés de travail, mais surtout faute d'informations archéologiques ou documentaires suffisantes.

Ensuite, parce que les moteurs du projet sont concentrés sur la partie orientale du secteur défini, ce qui génère un déséquilibre néfaste, mais ce qui induit aussi une plus grande capacité à regrouper des énergies sur ce secteur. C'est pourquoi, le programme proposé pour 2005-2007 s'attachera à travailler sur le thème pré-défini mais sur un secteur plus étroit comportant les comtés de Foix, de Couserans et la portion orientale du comté de Comminges.

Sur ce secteur pour des raisons de cohérence avec les unités politiques en place au Moyen Âge, l'étude portera sur la zone de haute montagne et sur le piémont pyrénéen.

Evidemment, il ne s'agit pas non plus ici de réaliser une étude exhaustive s'appliquant à tous les ouvrages de la zone définie, tâche irréalisable étant donné les acquis de la recherche inégaux suivant les secteurs. Il s'agit, comme défini au chapitre ci-dessus, de réaliser des investigations par sondages sur les secteurs les mieux connus et étudiés en regroupant des chercheurs d'approches différentes -archéologues, historiens ou architectes- qui connaissent bien certains sites ou certaines vallées. Ce sont ces vallées et ces sites qui serviront à l'étude. Ces objets d'étude sont suffisamment bien répartis que ce soit du point de vue géographique que politique ou chronologique pour permettre une approche globalisante de la question de la naissance, des évolutions et des fonctions des fortifications médiévales sur ces comtés.

Projet 2005-2007 Aire géographique



Des problématiques et des méthodes précisées

Pas plus que de réaliser une étude exhaustive en cernant toutes les fortifications, l'étude proposée n'a pour objectifs de réaliser une analyse de tous les critères de la fortification.

Nos travaux de l'année 2004 nous ont servi pour préciser les caractères et les problématiques intéressantes sur lesquels le programme va poursuivre ses efforts. Ils nous ont aussi permis de définir une technique d'étude n'utilisant que des marqueurs ciblés pour éclairer une histoire globale dont le but est de comparer entre eux les sites, leurs fonctions, le paysage qui les entoure et les situations géopolitiques afin d'évaluer les rapprochements possibles et les divergences.

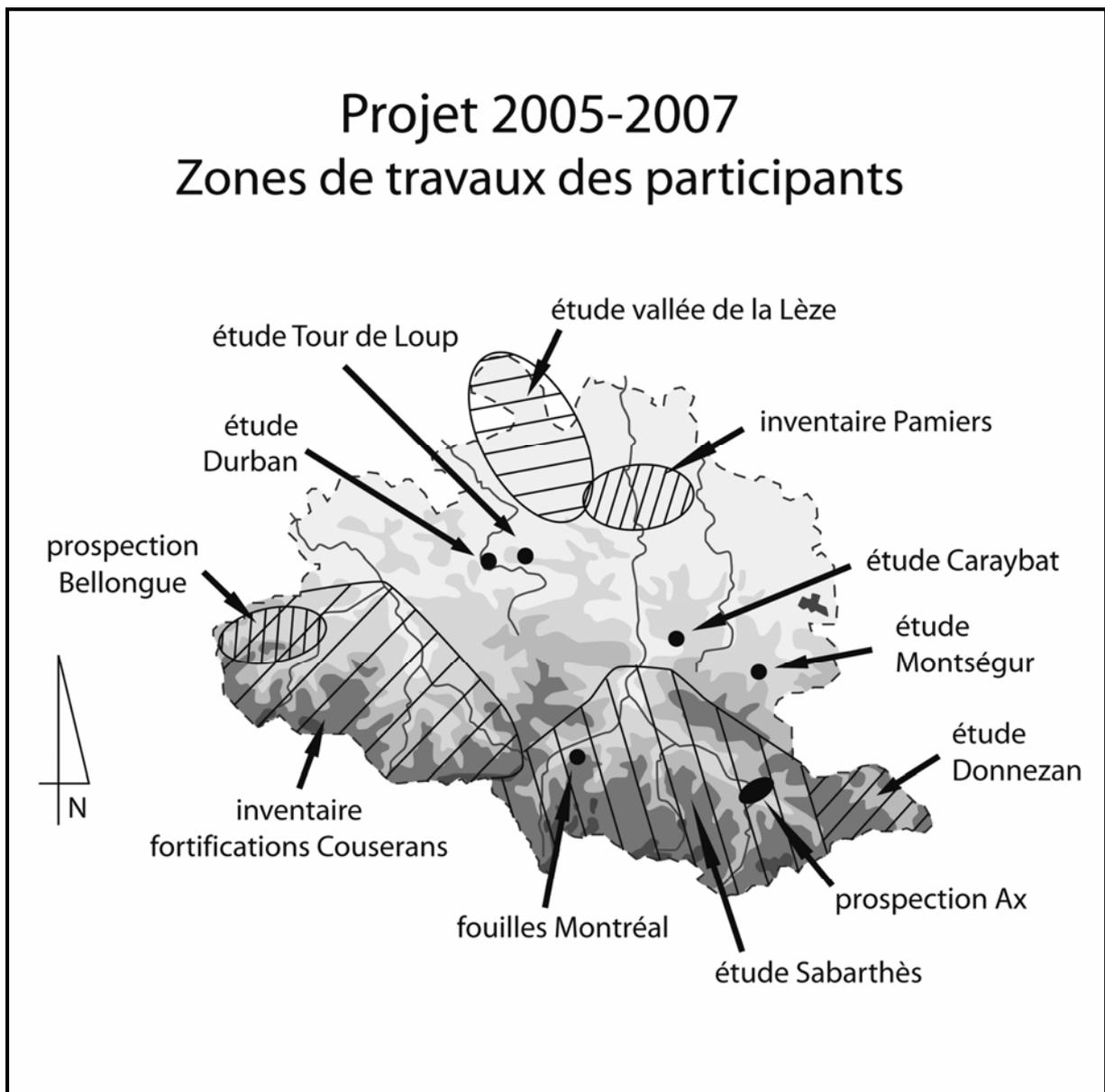
Sans partir d'une catégorisation architecturale réalisée à priori ou de typochronologies architecturales hors de leur contexte, l'objectif est d'évaluer s'il y a véritablement des architectures différentes entre ouvrages de fonctions et

d'origine dissemblables. Notre souci principal est donc de *replacer les ouvrages fortifiés dans une dynamique historique* géopolitique et sociale.

Les questions relatives à la création de modèles architecturaux et à leur diffusion seront abordées.

Les questions relatives à la hiérarchisation des ouvrages au sein d'éventuels réseaux comtaux ou vicomtaux, ainsi que l'estimation du poids de la fortification dans le paysage et le peuplement médiéval pyrénéen seront aussi abordées.

L'objectif tri-annuel est de réaliser un fichier permettant l'analyse et la comparaison des fortifications médiévales sur le secteur étudié. Il s'agit donc d'une étude du bâti, des topographies et des formes architecturales.



En 2005, le PCR s'attachera à mettre au point un système de fiches qui seront renseignées par les différents programmes jusqu'à fin 2006. L'année 2007 sera ensuite consacrée à l'étude de cette base de données pour pouvoir

établir des analyses rattachant l'ouvrage au contexte de sa mise en place et à ses fonctions. Ces résultats feront l'objet d'une publication commune.

Dans le but de préciser les mouvements architecturaux liés aux fortifications médiévales en les replaçant dans le cadre historique qui les a créées, ont été prévues deux typologies.

L'une d'elles porte sur l'analyse des archères. En effet, l'archère, même si elle n'est pas présente ou conservée dans tous les sites, paraît être un excellent marqueur chronologique. Elle est en outre caractéristique des formes castrales et des courants architecturaux utilisés. Dans cette optique la typologie des archères, peut être un outil utile pour mieux comprendre les fonctions, les dynamiques et les chronologies des différents sites et pour les replacer dans une dynamique politique. Ce n'est nullement une typologie stérile fonctionnant pour elle-même, mais dans notre démarche, l'archère est considérée comme le marqueur des évolutions.

Néanmoins, comme les archères ne sont pas présentes sur tous les sites fortifiés et notamment sont absentes des sites les plus anciens, il est prévu de travailler sur d'autres caractères des fortifications en réalisant des fiches sur la topographie des sites et leurs relations avec les autres éléments de l'occupation du sol. En effet, ces caractères morphologiques et de situations sont révélateurs des véritables fonctions des ouvrages fortifiés et permettent d'appréhender les ouvrages dans une étude plus globale des mouvements d'occupation du sol et donc d'envisager les ouvrages au sein du peuplement et de l'histoire politique régionale.

Deux fiches ont été schématisées dans l'objectif de réaliser cette base de données. Elles sont en cours de précision, améliorations qui seront effectuées par le retour d'expérience des premiers travaux de renseignements du fichier en 2005.

Les fiches que vous trouverez ci-dessous sont donc amenées à être adaptées.

ARCHERE

LIEU :	Type de bâti :
Situation dans le bâti :	Matériau/Conservation :
Espace protégé :	
ELEVATION INTERNE	ELEVATION EXTERNE
éch.	éch.
COUPE HORIZONTALE	COUPE VERTICALE
éch.	éch.
Type :	Ouverture pondérée :
Datation par les textes :	Datation par le bâti :

POUR RELATIVISER L'OUVERTURE PONDEREE

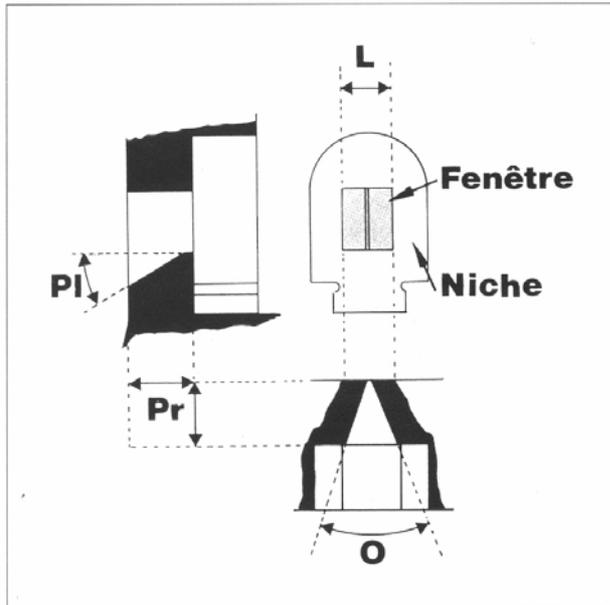
Est-ce une fenêtre de tir fictive ?	
Epaisseur totale du mur	
Angle de l'ouverture de tir	
Estimation de la hauteur de l'allège	

ELEVATION EXTERNE – AIDES À LA VISEE

Longueur de la fente, nombre d'assises	
Forme de la terminaison haute	
Forme de la terminaison basse	
Angle de la plongée	
Présence d'un croisillon (forme et position)	

COMMENTAIRES :

QUELQUES REPERES...



L : largeur de la fenêtre de tir.

O : angle de la fenêtre de tir.

Pr : profondeur de la fenêtre de tir.

PI : angle de la plongée.

Ouverture pondérée :

(exprimée en degré par mètre) = angle de la fenêtre de tir divisé par la profondeur de cette même fenêtre ; plus cette valeur est élevée, plus la couverture de tir est grande.

Archère philippienne (simple ébrasement triangulaire) :

- ouverture pondérée de l'ordre de 20° par mètre dans les courtines et 10°/m dans les tours (conception très normée dans les places fortes royales françaises).

Archère des Plantagenêt (fenêtre de tir logée dans une niche) :

- ouverture pondérée comprise entre 40 et 50°/m.

Archère d'inspiration anglaise adaptée dans les places fortes royales françaises à partir des années 1280 (la porte Narbonnaise à Carcassonne) :

- ouverture pondérée inférieure à 30°/m pour une fenêtre de tir présentant un angle de 40° en moyenne (rappel : en ces lieux, les niches auraient dû permettre une meilleure couverture de tir – et donc une ouverture pondérée nettement plus élevée que les 20°/m du système philippien – mais on n'ose pas ouvrir l'angle de la fenêtre de tir comme les Anglais le faisaient).

Fenêtre fictive de tir :

- pour ces ouvertures où le tireur devait s'introduire dans la fenêtre elle-même (type Castagnac), retenons que son approche de la fente de tir est nécessairement limitée par l'envergure de l'arbalète qui était de 70 cm en moyenne.

Pour mémoire, en France, les deux types d'archères se développent de façon concomitante à partir des années 1180 (il n'en existe pas dans les édifices plus anciens) et les nouvelles contraintes liées à l'arme à feu les font se transformer puis disparaître peu à peu à partir des années 1450.

Pour toutes ces données, source : MESQUI J, Châteaux et enceintes de la France médiévale; de la défense à la résidence, Picard, Paris, t. 1 et 2, 1991 et 1993.

RELATIONS AVEC LE PEUPEMENT, SEIGNEURIE ET MORPHOLOGIE CASTRALE

Nom de la fortification :

Commune :

Canton :

dépt :

Le contexte :

Relief naturel- motte sur plan – site sans dénivelé – motte sur relief naturel		
Sommet - Versant – Verrou – Confluence – Plaine – Bordure de plateau - Autre :		
Sol : Calcaire – Marnes – Schistes – Granite – Gneiss – Autre :		
Dénivelé du sommet au plat :		Dénivelé de l'enceinte externe au plat :
Habitat associé : oui – non – disparu - hypothétique		Nom du village associé :
Chapelle castrale : oui – non / extérieure - intérieure		Dédicace
Eglise villageoise paroissiale : oui - non	Dédicace :	Eglise médiévale : oui - non - ?
Voie(s) de communication liée(s) au château :		
Seigneur du château, nom de famille :		
Seigneur du château filiation éventuelle : famille de		
Seigneur du château première mention :		
Seigneur du château renseignements particuliers :		
Seigneur du château, vassal de :		
Mention d'un châtelain : oui – non		Date(s) :
Mention du château dans les textes : (date, terminologie)		
Mention du village ou de l'habitat dans les textes : (date, terminologie)		
Autres mentions d'intérêt :		

LE BATI

Tour maîtresse : présente (vestiges/traces) – absente – plusieurs tours :		
Plan : quadrangulaire – rond – autre :	Épaisseur murs à la base :	
Superficie ext : m ²	superficie intérieure :	m ²
Situation dans le château : sommet/centrale – excentrée/bordant l'enceinte		
Techniques construction : blocage – enduit ext – enduit intérieur – crans de planchers – étage(s) vouté(s) -mur(s) doublé(s) - pétrologie des moellons :		
Eléments architecturaux conservés dans les murs et sur le sommet :		
Proposition de datation d'après le contexte (textes/bâti) :		
Enceinte(s) présente(s) (vestiges/traces) – absente(s) – nombre d'enceinte(s) :		
Morphologie(s) : suit le relief précautionneusement – s'affranchit du relief – cas intermédiaire – pas de relief		
Mur(s) rectiligne(s) : oui – non	Épaisseur des murs à la base :	
Superficie délimitée par l'enceinte :		
Techniques construction : blocage – enduit ext – enduit intérieur – mur(s) doublé(s) - pétrologie des moellons :		
Ouvrages de flanquement conservés (sauf porte(s)) : oui – non		
Description :		
Porte(s) /accès conservé(s) : oui- non		
Description :		
Eléments architecturaux conservés dans les murs et sur le sommet :		
Proposition de datation d'après le contexte (textes/bâti) :		
Autres bâtiments :		
Citerne(s) : nombre :	Situation dans le castrum :	Volume :
Techniques construction : blocage – enduit ext - mur(s) doublé(s) – épaisseur murs : pétrologie des moellons :		
Proposition de datation d'après le contexte :		

Chemise(s) : nombre :	Protection de quel bâtiment :	

Techniques construction : blocage – enduit ext – enduit intérieur – mur(s) doublé(s) – épaisseur mur : pétrologie des moellons :	
Proposition de datation d'après le contexte :	

Corps de logis : nombre :	Situation dans le castrum :
Techniques construction : blocage – enduit ext – enduit intérieur – mur(s) doublé(s) – épaisseur mur pétrologie des moellons :	
Proposition de datation d'après le contexte :	

Autres bâtiments dans le château : oui - non	
Description :	
Techniques construction : blocage – enduit ext – enduit intérieur – mur(s) doublé(s) – épaisseur mur : pétrologie des moellons :	
Proposition de datation d'après le contexte :	

CONCLUSION

Fruit d'un premier travail uniquement annuel sur une question particulièrement vaste, ce rapport est logiquement parcellaire et comporte plus de questionnements que de réponses aux problématiques abordées.

Mais, ce travail a été particulièrement utile car concernant un problème aussi vaste que le sujet abordé ici, il fallait prendre le temps de définir clairement des problématiques intéressantes et des démarches méthodologiques rentables. Il semble que ce travail ait été effectué et qu'il va nous permettre de pouvoir lancer une recherche fructueuse (espérons-le !) sur un sujet auquel manque les synthèses d'autant que les études particulières sont finalement nombreuses.

En outre, la dynamique créée par le programme est incontestablement fructueuse du point de vue de la recherche. En effet, sur le secteur maintenant redéfini, une grande quantité d'études et de recherches ont été menées. Mais ces recherches pâtissent clairement du manque de liaison entre les chercheurs et les études, des carences des synthèses sur certains secteurs et des cloisonnements des recherches entre historiens, archéologues et architectes.

C'est pourquoi, la plus belle preuve de réussite issue de la naissance de ce programme est simplement visible à travers la dynamique, la motivation et le plaisir de ses membres à y participer.

RAPPORT BUDGETAIRE 2004

Subvention allouée par la DRAC Midi-Pyrénées : 1000 euros

Dépenses : 1003,20 euros

Dont :

Déplacements réunions, visites et prospections : 700,75 euros

Nourriture réunions : 259,55 euros

Fournitures, envois : 42,90 euros